

Pôle culture  
Service arts visuels  
Rapporteur : Catherine GENTILE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_244  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### **47 - "LE POINT DU JOUR - CENTRE D'ART/ÉDITEUR" CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2022/2025 AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dès la fin des années 90, deux associations « Le point du Jour éditeur » et le « Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville » ont développé sur notre territoire une activité photographique à travers expositions, ateliers, publications et résidences. Depuis novembre 2008, date d'ouverture, sous le nom « Le Point du Jour » d'un lieu permanent lié à l'image, ces deux associations et leur équipe de direction y déploient un projet culturel et artistique exigeant, dont la qualité des activités est reconnue au plan national, d'abord comme maison d'édition, ensuite comme centre d'art, labellisé « Centre d'art contemporain d'intérêt national » en 2019. La structure bénéficie des soutiens du Conseil régional de Normandie, de l'État - DRAC de Normandie, du Conseil départemental et de la commune.

Depuis 2018, Les partenaires publics de la structure ont souhaité, aux côtés de l'équipe de direction, engager le centre d'art dans une démarche de conventionnement pluriannuel de trois ans, à l'appui d'un projet artistique et culturel inscrit dans une vision stratégique.

Le Point du Jour a pour mission : la conception et l'organisation d'expositions, la production ou co-production d'œuvres nouvelles, l'expérimentation artistique et la mise en œuvre d'actions et de dispositifs au service de la diffusion de l'art contemporain auprès des publics les plus larges, l'inscription dans les réseaux artistiques et culturels, la conception, la publication et la diffusion d'ouvrages.

Le projet artistique et culturel est fondé sur l'expérience acquise depuis l'inauguration du « Point du Jour » en 2008 et par les nouvelles perspectives de développement depuis la labellisation en 2019. Il s'articule autour des points suivants : accentuer l'attention portée à tous les publics (public scolaire, publics éloignés de la culture), renforcer l'ancrage territorial du « Point du Jour », à partir de Cherbourg vers tout le département et l'ensemble de la région, notamment par l'organisation d'exposition hors-les-murs ; mettre en avant l'activité éditoriale en s'appuyant sur la bibliothèque spécialisée en ouvrages sur la photographie ; développer les résidences proposées aux artistes, et favoriser les partenariats avec les grandes institutions françaises liées à la photographie.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'objectifs 2022-2025 « Le Point du Jour - Centre d'art / Editeur » ;
- désigner le/la maire adjointe à la culture et au patrimoine comme représentant(e) de la commune au sein du comité de suivi de l'association « Le Point du Jour - Centre d'art / Éditeur »

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 22h38		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1 L. MORIN	<u>NPPV</u> : 1 C. GENTILE

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique HÉBERT**

PJ : 5

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine  
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS

2022 - 2025

### LE POINT DU JOUR – CENTRE D'ART / ÉDITEUR

**VU** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

**VU** la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**VU** la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

**VU** le décret n° 2021-1912 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

**VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatifs à l'appellation « Centre d'art conventionné d'intérêt national » ;

**VU** la circulaire de la Ministre de la culture et de la communication du 8 mars 2017 relative à la parité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la création ;

**VU** la circulaire n° 2008-059 du 29-04-2008 (parue au BO de l'éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** la circulaire N° 2013-073 du 03 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle ;

**VU** la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

**VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans le domaine des arts plastiques ;

**VU** la décision de la ministre chargée de la Culture en date du 8 juillet 2019 attribuant le label « Centre d'art conventionné d'intérêt national » au Point du Jour ;

**VU** le programme 131 de la mission de la culture ;

**VU** la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2001

**VU** la charte-engagement des actrices et acteurs culturels de Normandie de 2018 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4211-1, L 4221-1, L 4221- 5, L 4231-2 et L 4311-1 ;

**VU** la demande de subvention de l'association « Le Point du Jour » déposée le 21 décembre 2021 auprès de la DRAC ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

## **ENTRE, D'UNE PART,**

l'État, ministère de la Culture, direction régionale des affaires culturelles de Normandie, représenté par Monsieur Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Ci-après dénommé, « l'État »

La Région Normandie, représentée par M. Hervé Morin, président du Conseil régional de Normandie, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la commission permanente en date du 19 septembre 2022,  
Ci-après dénommée « la Région »

Le Département de la Manche, représenté par M. Jean Morin, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente en date du 21 janvier 2022,  
Ci-après dénommé « le Département »

La ville de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, M. Benoît Arrivé, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération N°DEL2020\_159 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et d'une décision n°DM\_2022\_0025\_CC, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2022,  
Ci-après dénommée « la Ville »

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

## **ET D'AUTRE PART,**

Le Point du Jour – Centre d'art / Éditeur, association loi 1901 sise 107, avenue de Paris 50100 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par sa présidente Mme Dominique de Font-Réaulx, déclarée au journal officiel de la République française en date du 29 mai 1999, modifiée par une déclaration en date du 16 octobre 2017,  
N° de SIRET : 424 786 242 00034 – code APE : 9499Z,  
Ci-après dénommé « le Point du Jour »

## **Il est convenu ce qui suit**

### **PREAMBULE**

Considérant le projet initié et conçu par le Point du Jour et son rayonnement sur le plan national, régional, départemental et local, conforme à son objet statutaire et figurant en annexe à la présente convention,

Considérant la politique en faveur des arts visuels conduite par le Ministère de la Culture visant à accroître la mise en valeur de la création et de la diffusion de l'art contemporain dans les régions et sur le territoire national,

L'État vise à accroître la mise en valeur de la création et de la diffusion de l'art contemporain par le soutien à des centres d'art contemporain implantés sur le territoire national, d'une part, et les priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région, en particulier l'accent porté sur le rayonnement des arts visuels au bénéfice des artistes et du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, l'État développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. A travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du Ministère de la Culture, en référence à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et co-signée par les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation Nationale.

Considérant la volonté de l'ensemble des parties que soit maintenu et poursuivi le développement à Cherbourg en Cotentin et dans toute la région d'une action en faveur de la création et de la diffusion et de l'art contemporain et en l'espèce, en faveur de la photographie contemporaine,

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme de développement et diffusion de la création (Programme 131) mis en œuvre par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie,

Considérant que la Région Normandie, dans le cadre de sa politique culturelle, s'engage sur huit enjeux majeurs :

- favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres,
- susciter l'innovation et l'expérimentation et accompagner la mutation numérique,
- soutenir les industries culturelles, créatives et numériques,
- inscrire plus fortement l'art contemporain sur le territoire,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de rénovation et de valorisation de nos patrimoines régionaux,
- veiller à une offre culturelle équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire en lien étroit avec les autres collectivités,
- inscrire la notion de droits culturels comme un des principes permanents d'élaboration et d'évaluation de la politique culturelle régionale,
- construire un schéma normand de la formation artistique et culturelle, notamment à travers le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche dispensés par les deux écoles supérieures d'art et de design de la Région.

Sa volonté de développement du champ d'art contemporain sur le territoire vise à favoriser l'émergence d'expressions contemporaines et à la dynamisation des réseaux. La Région entend également conforter l'image de la Normandie comme territoire de photographie en renforçant les dynamiques des acteurs culturels, en valorisant les collections et en contribuant à une meilleure visibilité des événements. Elle s'attachera en particulier à faciliter la mise en place d'un réseau régional des structures et lieux d'exposition, à soutenir la conservation et la mise en valeur des fonds patrimoniaux et promouvoir les principaux événements.

Considérant la volonté du Département de la Manche depuis plus de vingt ans, de conduire une politique active et volontariste dans le domaine culturel, de favoriser la diversité culturelle, permettre l'accès de tous aux arts visuels et accompagner les artistes dans le domaine de la création, de la diffusion et de la formation. Aujourd'hui, à l'heure des réformes et des choix budgétaires, le conseil départemental réaffirme cet engagement en faveur « d'une culture partout et pour tous » facteur de ce lien social comme rappelé dans le projet politique du président du conseil départemental de la Manche « nouvelles orientations stratégiques 2016-2021 » et la délibération de l'assemblée départementale en date du 25 mars 2010, développant les projets d'intervention en matière de développement artistique et culturel.

Considérant la politique de développement culturel menée par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin visant à :

- conforter les équipements culturels structurants assurant une programmation artistique et favorisant la diversité culturelle sur son territoire, à l'intérieur même des équipements, mais également dans une dimension hors les murs ;
- être à l'écoute de toutes les composantes sociales de sa population pour permettre l'accès du plus grand nombre à la culture, favorisant notamment les propositions vers le jeune public par des dispositifs de médiation et de diffusion adaptés ;
- développer l'attractivité de la commune et de soutenir une structure de référence labellisée dans le champ de la photographie contemporaine ;
- mettre en avant l'activité éditoriale, du Point du jour et la richesse de sa bibliothèque en soutenant les projets partenariaux de valorisation qui pourraient être développés avec les autres acteurs du livre sur le territoire et à l'extérieur (lecture publique, librairies, événementiel...).

Considérant le projet artistique et culturel porté par le Point du Jour visant à :

- développer un centre d'art dédié à l'image, et notamment la photographie, à Cherbourg-en-Cotentin
- proposer expositions, publications et événements publics dans ce cadre
- organiser des commandes artistiques sur le territoire normand
- apporter un soutien à la recherche dans le domaine de la photographie
- accueillir et accompagner les publics par des actions de médiation.

Considérant que le Point du Jour :

- a démontré sa capacité à conduire un projet culturel de qualité
- entretient des relations avec de nombreux acteurs de la photographie
- a noué des partenariats à l'échelle régionale, nationale et internationale
- bénéficie d'un enracinement local qu'il entend développer
- associe des activités multiples mais coordonnées ;

Considérant que le Point du Jour a pour buts, en particulier dans le domaine de la photographie :

- la promotion de la création artistique au niveau régional, national et international
- la mise en valeur de l'édition comme outil de réflexion et de soutien à la création
- le soutien à la recherche intellectuelle et à l'expression artistique
- l'accueil et l'information du public ;

Considérant que le Point du Jour, afin de réaliser ses missions, dispose notamment des moyens d'action suivants :

- l'organisation d'expositions
- la publication de livres
- l'organisation de commandes-résidences d'artistes
- la gestion et l'enrichissement d'une bibliothèque
- l'organisation de prix
- la mise en œuvre d'actions culturelles et éducatives
- l'organisation d'événements ;

Considérant les axes de développement du projet artistique de la direction du Point du Jour pour les quatre années à venir 2022/2025 et ses engagements artistique, culturel, territorial et professionnel conformément au cahier des missions et des charges des Centres d'art ;

Considérant la volonté de l'ensemble des parties que soit maintenu et poursuivi le développement d'une action en faveur de la création et de la diffusion des arts visuels ;

Après que la direction du Point du Jour, conceptrice du projet de la structure, a pris connaissance du contenu de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**



La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa direction et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels,
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet,
- les objectifs stratégiques et opérationnels, qui définissent les actions à mener pour répondre aux enjeux des droits culturels ainsi que les indicateurs et critères d'évaluation des actions.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Le Point du Jour a pour mission :

- la conception et l'organisation d'expositions,
- la production ou co-production d'œuvres nouvelles,
- l'expérimentation artistique et la mise en œuvre d'actions et de dispositifs au service de la diffusion de l'art contemporain auprès des publics les plus larges,
- l'inscription dans les réseaux artistiques et culturels
- la conception, la publication et la diffusion d'ouvrages.

Le Point du Jour a l'ambition de favoriser l'accès du public le plus large et diversifié à l'ensemble des activités qu'il propose, notamment par la gratuité des expositions et des événements associés, par le développement cohérent d'actions de médiation, avec une attention particulière portée aux publics géographiquement et socialement éloignés de l'art et de la culture.

Ce projet artistique et culturel est fondé sur l'expérience acquise depuis l'inauguration du Point du Jour en 2008 et par les nouvelles perspectives de développement depuis la labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national » en 2019. Il s'articule autour des points suivants :

– Accentuer l'attention portée à tous les publics : le public scolaire, avec des actions spécifiques pour les écoles, les collèges et les lycées, mais aussi les publics plus éloignés de la culture, représentés dans les maisons de quartier, les structures médico-sociales, les associations d'aide aux personnes en difficulté.

– Renforcer l'ancrage territorial du Point du Jour, à partir de Cherbourg vers tout le département et l'ensemble de la région ; la reconnaissance nationale du centre d'art est un

atout pour son développement territorial. Les liens établis avec d'autres institutions culturelles de la région sont un point fort ; Le Point du Jour apparaît comme un partenaire privilégié pour ces institutions, parfois même comme un chef de file, notamment pour la production des expositions et l'édition d'ouvrages. L'organisation d'expositions hors-les-murs dans les différentes villes de la région, la conception d'un inventaire photographique départemental, le développement des liens avec le réseau des bibliothèques, sont autant d'opportunités fortes à développer.

– Mettre en avant l'activité éditoriale du Point du Jour par des partenariats spécifiques avec les bibliothèques régionales, des présentations de l'activité sur le territoire, des projets de formation et une ouverture aux amateurs, aux élèves, aux chercheurs, en s'appuyant sur la bibliothèque spécialisée en ouvrages liés à la photographie. Cette bibliothèque est la plus importante dans ce domaine en Normandie et la plus remarquable, après celle de la Maison européenne de la photographie à Paris, des centres d'art dédiés à la photographie en France. Le Point du Jour compte parmi les rares éditeurs normands bénéficiant d'un rayonnement national et international. Il est l'un des seuls en France à associer photographie et sciences humaines, exigence éditoriale et qualité graphique. Cette spécificité est un atout remarquable de développement culturel, éducatif et social.

– Développer et enrichir les résidences proposées aux artistes. Le lien étroit avec la création est un point fort pour Le Point du Jour : il sous-tend l'organisation de nouveaux projets ; il offre de garder une ouverture sur les pratiques les plus nouvelles et les plus riches ; il permet d'établir des relations entre artistes et visiteurs, notamment les plus jeunes, grâce aux actions entreprises.

– Favoriser les partenariats avec les grandes institutions françaises conservant des collections photographiques et concevant des manifestations dédiées à la photographie. Depuis sa création, Le Point du Jour a noué des liens étroits avec ces institutions. Afin de développer de nouvelles associations, des contacts ont été pris avec le musée du Quai-Branly, le Centre Georges-Pompidou, le Jeu de Paume, la Société française de photographie, afin d'organiser à Cherbourg des expositions d'envergure internationale.

Pour accompagner la démarche d'action culturelle, le Point du Jour pourra s'inscrire dans les dispositifs de la DRAC et des collectivités territoriales relatifs à l'éducation artistique et culturelle et au développement des publics, à la transmission et à la démocratisation des savoirs. Il pourra s'appuyer sur les appels à projet de la DRAC et des collectivités territoriales qui permettent d'accompagner notamment les partenariats éducatifs, artistiques, culturels et numériques construits entre des établissements scolaires, des structures du champ de l'animation, des institutions culturelles, ainsi que les projets innovants, fédérateurs, comme les résidences d'artistes et d'architectes dans les structures d'accueil du jeune public, les espaces de monstration de la création contemporaine dans les collèges et lycées, et les nouvelles pratiques artistiques, culturelles et numériques.

Le projet artistique et culturel du Point du Jour développé par sa direction figure en annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 3. GOUVERNANCE**

La gouvernance du PDJ est définie par les statuts de l'association présentés par le Point du Jour à ses partenaires et approuvés en comité de suivi le 19 octobre 2017.

### **ARTICLE 4. LIEU D'ACTIVITE**

#### **4.1 Mise à disposition du bâtiment principal**

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin met à disposition de l'association un bâtiment de 494 m<sup>2</sup> équipé et implanté sur un terrain de 4 687 m<sup>2</sup> environ situé à Cherbourg-en-Cotentin sur les parcelles AR 319 et AR 320 partielle (propriétés de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin). Les conditions de cette mise à disposition font l'objet d'une convention spécifique entre la Ville et le PDJ, jointe en annexe.

#### **4.2 Description du bâtiment principal**

Le bâtiment peut être décrit selon les fonctions suivantes :

- rez-de-chaussée : salles d'exposition, entrée, bureau, sanitaire, local entretien ;
- 1<sup>er</sup> étage : centre de documentation, bureau, local informatique ;
- 2<sup>e</sup> étage : local technique, local de chauffage, TGBT, local de stockage, sas de dégagement.

#### **4.3 Bureau parisien**

Le Point du Jour dispose d'un bureau parisien. Son objet est d'accélérer la préparation et la réalisation des projets impliquant des collaborateurs extérieurs installés à Paris, notamment graphistes, photgraveurs, tireurs. Il permet également de recevoir l'ensemble des interlocuteurs du Point du Jour – artistes, critiques, partenaires – et d'y présenter dans les meilleures conditions l'activité du centre d'art.

#### **4.4 Fonctionnement**

Le Point du Jour a pour vocation d'être un lieu où l'on ne vient pas seulement pour visiter des expositions. L'espace d'accueil, comme la bibliothèque, ouverts sur l'extérieur et accueillants, participent de la médiation de l'art contemporain en direction des publics. La mise à disposition du lieu pour d'autres événements associatifs, aux conditions définies dans le projet artistique et culturel, participe de cet esprit d'ouverture. Conformément aux termes de la convention d'occupation des locaux passée avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Point du Jour ne pourra céder son occupation, ni sous-louer tout ou partie des locaux sans autorisation préalable de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Toutefois, cette sous-location est expressément autorisée pour tout ou partie du bâtiment, en cas de manifestation ponctuelle et de mise à disposition gratuite de locaux à des associations dont l'activité présente un intérêt général.

### **ARTICLE 5. ÉQUIPE**

#### **5.1 Direction**

La direction du Point du Jour est constituée par trois codirecteurs, chargés directement ou avec des collaborateurs extérieurs, de la mise en œuvre des missions du Point du Jour.

Les trois codirecteurs du Point du Jour travaillent le plus souvent au siège de l'association à Cherbourg-en-Cotentin. Ils sont appelés à effectuer des déplacements en France et à l'étranger afin de mettre en œuvre les projets déjà engagés et renforcer un réseau de relations de travail, nécessaires à la définition de nouveaux projets, notamment en termes de coéditions et de coproductions.

La visite d'expositions, les lectures d'ouvrages spécialisés, les rendez-vous avec différents acteurs – artistes, critiques, éditeurs, galeristes, responsables d'institutions publiques et

privées –, les rencontres informelles à l'occasion de tel ou tel événement font partie intégrante de la mission des codirecteurs.

## 5.2 Autres salariés

Pour l'accomplissement de ses missions, le Point du Jour peut procéder à l'embauche de salariés, tenant compte des besoins et des moyens de la structure. Outre les trois codirecteurs, l'équipe permanente se compose à ce jour d'une secrétaire administrative et comptable ainsi que d'une chargée des publics.

## ARTICLE 6. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la base du projet artistique et culturel figurant en annexe 1. Ce projet est porté et mis en œuvre par le Point du Jour et ses trois codirecteurs.

## ARTICLE 7 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

**7.1** Le coût total du projet artistique et culturel sur la durée de la convention est évalué à 2 596 334 € (deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-quatre euros) conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 8.

**7.2** Les coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

**7.3** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel, qui respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;

- sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

**7.4** Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 7.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

**7.5** Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 10. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

## **ARTICLE 8 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'administration contribue financièrement au projet visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

La contribution de l'administration est une aide au fonctionnement, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. L'administration n'en attend aucune contrepartie directe.

**8.1.** L'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 600 000 € (six cent mille euros), équivalent à 23,11 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 8.1.

**8.2.** Pour l'année 2022, une subvention d'un montant prévisionnel de 150 000 € (cent cinquante mille euros) équivalent à 23,62 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.

Compte tenu de la réserve de précaution de 4 % appliquée au budget de l'État, la subvention est ramenée à 144 000 € (cent quarante-quatre mille euros).

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions figurant en annexe I.

Ces subventions seront imputées sur les crédits du Programme 131 - action 2 sous réserve des disponibilités budgétaires de l'exercice concerné, du vote des budgets, de la disponibilité des crédits et de la conformité à la réglementation comptable en vigueur ainsi que de la règle de l'annualité budgétaire.

Les subventions affectées par la DRAC aux actions d'éducation artistique et culturelle font l'objet d'une dotation financière distincte, complémentaire et déterminée annuellement.

**8.3.** Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, le montant prévisionnel de la contribution financière de l'administration s'élève à 450 000 € équivalent à 22,94 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.

**8.4.** Les contributions financières de l'administration mentionnées à l'article 8.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'Etat ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 2, 5 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution sans préjudice de l'article 8.4.

## **8.5 Moyens financiers alloués au Point du Jour par la Région Normandie, le Département de la Manche et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Pour aider la structure à atteindre les objectifs mentionnés dans le projet artistique et culturel, la Région, le Département et la Ville pourront lui accorder annuellement, sur sa demande faite avant le 30 octobre de l'année précédente, une subvention dont le montant sera fixé chaque année par délibération, selon les modalités en vigueur au sein de chaque collectivité et sous réserve du vote des crédits correspondants et de l'attribution des subventions par les instances délibérantes de chaque collectivité.

Pour la période 2022-2025, le soutien de la Région Normandie serait chiffré à 680 000 €, répartis comme suit :

- pour l'année 2022 : 170 000 €,
- pour l'année 2023 : 170 000 €,
- pour l'année 2024 : 170 000 €,
- pour l'année 2025 : 170 000 €,

sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil régional de Normandie.

Le Point du Jour pourra bénéficier d'autres subventions régionales notamment dans le cadre d'appels à projets de la Région sur des thématiques liées à l'action culturelle, la coopération culturelle internationale ou encore la formation et le numérique.

Pour la période 2022-2025, le soutien du Département de la Manche sera chiffré à 168 000 € répartis comme suit :

- pour l'année 2022 : 42 000 € (dont 27 000 € pour le fonctionnement et 15 000 € pour l'observatoire),
- pour l'année 2023 : 42 000 € (dont 27 000 € pour le fonctionnement et 15 000 € pour l'observatoire),
- pour l'année 2024 : 42 000 € (dont 27 000 € pour le fonctionnement et 15 000 € pour l'observatoire),
- pour l'année 2025 : 42 000 € (dont 27 000 € pour le fonctionnement et 15 000 € pour l'observatoire),

sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du conseil départemental de la Manche.

Pour la période 2022-2025, le soutien de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sera d'un montant de 352 000 €, répartis comme suit :

- pour l'année 2022 : 88 000 €,
- pour l'année 2023 : 88 000 €,
- pour l'année 2024 : 88 000 €,
- pour l'année 2025 : 88 000 €,

sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Toute modification de ces montants fera l'objet d'un avenant.

La ou les subvention(s) accordée(s) par l'État, la Région, le Département et la Ville feront l'objet de conventions financières annuelles précisant notamment les conditions de mandatement, les règles de caducité et les conditions de la restitution éventuelle de la subvention.

## **ARTICLE 9 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**9.1.** L'Etat verse 144 000 € (cent quarante-quatre mille quatre cents euros) sous réserve du dégel au titre de l'année 2022.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 131 - Action 2 - Sous-action 08 - Institutions et lieux de création et de diffusion en matière d'arts plastiques - Catégorie 64

**9.2.** La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

N° IBAN : FR76 1660 6100 1006 5911 7511 197

BIC : AGRIFRPP866

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Normandie, la directrice régionale des affaires culturelles étant l'ordonnateur secondaire.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du Calvados.

**9.3.** Modalités de versement des collectivités

### Région Normandie :

Demande de subvention chaque année en septembre de manière dématérialisée via la plateforme <https://monespace-aides.normandie.fr> / modalités de versement conformément au règlement des subventions régionales : une avance de 60 % du montant maximal de la subvention à la signature de la convention par les parties, et le solde de 40%, sur présentation des comptes de l'année N-1 certifiés par le commissaire aux comptes ou le représentant légal de la structure, accompagnés d'un bilan d'activités définitif de l'année N-1.

### Département de La Manche

Demande de subvention déposée chaque année avant le 15 octobre de manière dématérialisée via la plateforme du Département :

<https://subventions.manche.fr/GESTION/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>. L'intégralité de la subvention sera versée à réception de la convention financière annuelle, signée des deux parties.

### Ville de Cherbourg en Cotentin

Demande de subvention annuelle en septembre via le formulaire de demande de la ville,

avance de versement de 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention d'objectifs & et de moyens, versement des 50 % restant sur présentation des comptes de résultat de l'année N-1 certifiés, d'un bilan financier ainsi que d'un bilan d'activités / rapport moral de l'année N-1.

Le Point du Jour s'engage à rechercher d'autres partenaires publics et privés pour le financement de l'ensemble de ses activités.

**9.4.** Un budget prévisionnel pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 est annexé à la présente convention.

Conformément à ses statuts, le Point du Jour s'engage à fournir chaque année aux signataires de la présente convention :

- au plus tard avant le 31 décembre, à l'occasion d'un Conseil d'administration fixé par la Présidente de l'association, les demandes de subventions sollicitées auprès des partenaires publics sur la base d'un projet prévisionnel.
- Avant le 31 mai, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire fixée par la Présidente de l'association, le budget prévisionnel définitif ainsi qu'un compte de résultat et un bilan moral de l'année précédente à faire valider par l'ensemble des membres présents.

Afin de préparer au mieux ces deux rendez-vous annuels, tous documents comptables seront envoyés conformément aux statuts du Point du Jour à l'ensemble des partenaires publics au minimum 5 jours ouvrables avant les dates de réunions fixées par l'association. Seront joints, ensuite, à ces documents comptables, et remis à l'ensemble des partenaires lors de ces deux rendez-vous, tous autres documents pouvant justifier des activités réalisées, des missions et des résultats obtenus, en lien avec la présente convention.

## **ARTICLE 10 – JUSTIFICATIFS**

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1<sup>er</sup> et 2. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par la présidente ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le Point du Jour dans l'année civile antérieure



- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

## ARTICLE 11 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

### 11.1 Droits culturels :

Les droits culturels inscrits dans les textes internationaux de l'ONU et de l'UNESCO, et explicités par la déclaration de Fribourg (2007) ont été introduits par le législateur français dans la loi NOTRe du 7 août 2015 et la loi LCAP (*Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine*) du 7 juillet 2016. Il prévoit ainsi la nécessité pour l'État et les collectivités territoriales de respecter les droits culturels des personnes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La Région Normandie, qui souhaite être exemplaire en la matière, a inscrit les droits culturels au cœur de sa nouvelle politique culturelle et patrimoniale intitulée «Territoires créatifs» adoptée en 2017.

La Région invite donc ses partenaires à s'inscrire dans cette démarche et à développer des projets respectueux des droits culturels des personnes, pour une culture exigeante, inclusive, respectueuse de l'égalité femme-homme, reconnaissant chaque individu dans sa dignité et sa diversité, tout en facilitant l'accès et la participation, à l'art et à la culture du plus grand nombre, sur tout le territoire, notamment pour les personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique (en raison de leur handicap, de leur situation économique, géographique, ...).

La présente convention vise à valoriser les projets et actions en faveur des Droits Culturels mis en œuvre par la structure et à déterminer des objectifs et les principales actions à mener pour les atteindre.

Ces objectifs ont été déterminés sur la base des quatre axes identifiés comme prioritaires par les partenaires : l'égalité femme-homme, la diversité culturelle, l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle, l'équité territoriale,

En adhérant à cette démarche, le Point du Jour s'engage ainsi à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans le déploiement de son projet artistique et culturel selon les modalités prévues en annexe IV de la présente convention.

Pour valoriser ses engagements, le Point du Jour reçoit dans le cadre de ce conventionnement, **le label « droits culturels en Normandie »** qu'il pourra apposer sur l'ensemble de sa communication.

### 11.2 Egalité professionnelle homme / femme :

L'Etat et la Région sont engagés dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ils souhaitent ainsi inciter l'ensemble de leurs partenaires à mener des actions en ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention de l'Etat et de la Région est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité...

La feuille de route Égalité 2018 – 2022, publiée en février 2018 par le ministère de la culture, contient une mesure concernant la progression quantifiée de l'accès des femmes aux responsabilités, aux moyens de production, de création, de recherche dans les structures labellisées. Dans ce cadre, le bénéficiaire favorisera un meilleur accès des femmes artistes à la programmation et aux dispositifs de soutien à la création et à la production portés par sa structure.

Les conditions de mise en œuvre de cette mesure seront définies dans le protocole du 22 novembre 2018. Le bénéficiaire devra inscrire son action dans ce cadre.

Le bénéficiaire pourra communiquer aux partenaires publics les pièces justificatives justifiant la réalité de son engagement.

### **11.3 Eco-responsabilité**

La Région Normandie est engagée dans un projet territorial de développement durable.

Elle souhaite être elle-même éco-responsables mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.)

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, sites dédiés aux transports collectifs).

### **11.4 Bonnes pratiques en matières d'achats**

Si le financement de son activité ou sa gouvernance est majoritairement assuré par des financeurs publics, une association de droit privé peut répondre à la définition de « pouvoir adjudicateur » et par conséquent, est soumise à des obligations de mise en concurrence imposées par les directives européennes et nationale (cf. article L 1211-1 du CCP – ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018).

Dès lors, elle doit assurer le bon usage des deniers publics, la transparence et la traçabilité des procédures suivies en matière d'achats (adoption d'une procédure en CA avec éventuellement des seuils, définition des besoins, publicité préalable, preuve de la mise en concurrence, analyse des offres et décision).

La Région a par ailleurs mis en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans l'objectif de simplifier les démarches des entreprises candidates, d'améliorer leur trésorerie, d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses. A cet effet, elle a ainsi inséré de nouvelles clauses dans ses marchés publics.

Elle souhaite inciter l'ensemble de ses partenaires ainsi que les bénéficiaires de subvention soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener ces mêmes actions dans leurs propres marchés.

Dans le cadre de la présente convention, elle invite dès lors l'association « Le Point du Jour » à procéder à l'insertion de clauses similaires aux siennes.

## **ARTICLE 12 - AUTRES ENGAGEMENTS**

**12.1** Le bénéficiaire informe sans délai l'administration de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**12.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**12.3 Fiscalité** : L'association « Le Point du Jour » déclare bien connaître l'instruction du 15 septembre 1998, complétée par celle du 16 février 1999 concernant la clarification des critères permettant de déterminer si une association est imposable aux impôts commerciaux. Elle s'engage à vérifier auprès des services fiscaux son statut fiscal et renonce à tout recours ou à toute demande de compensation de la part des collectivités ou de l'État en cas de contentieux ou de pénalités fiscales.

Les subventions dites « complément de prix » sont assujetties à la TVA. Cela concerne les subventions

versées à un organisateur de spectacles afin que ce dernier diminue, en deçà du prix du marché, les prix qu'il pratique vis-à-vis du public, et ce, en rapport avec le montant des subventions octroyées (instruction fiscale 3 A-7-06).

Toute autre subvention ne répondant pas à ce critère est soumise à la taxe sur les salaires (art 231 du code général des impôts).

**12.4 Gestion du personnel** : L'association s'engage à effectuer l'ensemble des démarches administratives liées au recrutement de personnel.

Elle s'engage par ailleurs, d'une part, à acquitter l'ensemble des charges patronales liées à ces recrutements et d'autre part à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès des différentes administrations. Elle renonce également à offrir des rémunérations sans la production des déclarations fiscales et sociales obligatoires.

**12.5 Assurances** : l'association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que les responsabilités des partenaires publics ne puissent être recherchées.

L'association devra justifier à chaque demande des partenaires publics de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

## ARTICLE 13 – COMMUNICATION

### 13.1 L'Etat

Toute communication devra mentionner le conventionnement de l'Etat / Ministère de la culture / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie quels que soient les moyens de communication utilisés. Il conviendra également d'apposer le logo de l'Etat sur tout support graphique et équipement édités, dans le respect de sa charte graphique.

### 13.2 La Région

A l'exception des particuliers, tout bénéficiaire de subvention régionale devra mentionner le concours financier de la Région Normandie à la réalisation de son projet par une visibilité suffisante de la participation de la Région et adaptée au regard du montant de la subvention octroyée, dans le respect de la charte graphique de la Région et conformément à l'annexe « Communication » jointe au dossier de demande de subvention.

Ces obligations valent pour toute la durée de l'opération financée.

En cas de non-respect de cette obligation, le Président du Conseil Régional pourra diminuer de 10% le montant de la subvention régionale justifiée.

Tout bénéficiaire d'une subvention régionale devra fournir à la Région tout document (photo...) attestant qu'il a respecté la disposition prévue à l'alinéa 2 du présent article :

- soit lors de sa demande de versement du solde en cas de versement en plusieurs fois de la subvention,
- soit au plus tard 6 mois après la fin de l'action subventionnée en cas de versement unique de la subvention lors de la notification.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet [www.normandie.fr/logo-et-charte](http://www.normandie.fr/logo-et-charte)

### 13.3 Le Département

Afin de garantir la visibilité et la lisibilité de l'action départementale, merci de bien vouloir vous référer aux obligations de la charte de visibilité : <https://www.manche.fr/logo-charte.aspx>

### 13.4 La Ville

Le bénéficiaire de la subvention devra mentionner sur l'ensemble de ses moyens de communication, le concours financier de la Ville. Il devra notamment apposer sur tous ses supports de communication, le logo de la Ville, dans le respect de la charte graphique.

## ARTICLE 14 - SANCTIONS

**14.1** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**14.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 10 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**14.3** Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## ARTICLE 15 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

**15.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Comité de suivi en présence de la direction artistique du Point du Jour et des représentants des collectivités publiques signataires.

**15.2** le Conseil d'Administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes arrêtés du bénéficiaire.

**15.3** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges des centres d'art. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur

un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**15.4** De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

**15.5** Ces deux documents sont communiqués aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles).

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## **ARTICLE 16 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION**

**16.1** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

**16.2** L'administration s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel projet artistique et culturel. L'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 7.5 dans la limite du montant prévu à l'article 8-1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 17 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 15 et aux contrôles de l'article 16.

## **ARTICLE 18 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 19 – ANNEXES**

Les annexes I (projet artistique et culturel 2022/2025), II (modalités d'évaluation et indicateurs), III (budgets prévisionnels 2022, 2023, 2024 et 2025) et IV (droits culturels) font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 20 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité ou dédommagement en cas de cessation d'activités ou de dissolution du Point du Jour ou d'incapacité majeure de celui-ci à assumer la réalisation du projet artistique joint en annexe.

## **ARTICLE 21 – RECOURS**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Caen mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages, etc).

Fait à Rouen, le  
En cinq exemplaires originaux.

L'État,  
représenté par le Préfet de Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

La Région Normandie,  
représentée par son Président

Pierre-André DURAND

Hervé MORIN

Le Département de la Manche,  
représenté par son Président

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
représentée par son Maire

Jean MORIN

Benoît ARRIVE

Le Point du Jour – Centre d'art, représenté  
par sa Présidente

Dominique de FONT-REAULX

## ANNEXE I

### PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2022-2025

## Préambule

### Historique

Entre 1996 et 2007, Le Point du Jour Éditeur et le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville ont conçu et développé actions pédagogiques, rencontres, projections, résidences, expositions et publications liées à la photographie. L'attachement de l'équipe pour la photographie, discipline artistique accessible, alors en plein processus de reconnaissance, a permis de créer un lieu singulier, ancré dans un territoire à la forte personnalité. À distance des grandes métropoles, ce lieu offre à la vie culturelle la possibilité d'un épanouissement privilégié. En 2008, grâce à l'engagement accru des pouvoirs publics, toutes les activités ont été réunies dans un lieu permanent à Cherbourg-en-Cotentin, sous le nom de « Le Point du Jour, centre d'art / éditeur ». Un bâtiment neuf a été construit, à proximité de la gare.

Cette inauguration avait été précédée par la présentation d'un projet artistique et culturel aux partenaires publics : conseil régional de Normandie, conseil départemental de la Manche, direction régionale des affaires culturelles de Normandie / ministère de la Culture, ville de Cherbourg-en-Cotentin. La volonté qui animait ce projet était forte et demeure. Le Point du Jour a été fondé comme un lieu de convivialité et d'émulation, présentant des travaux de qualité, permettant aux artistes d'y trouver un moment propice à leur travail en leur donnant du temps, créant des moments d'échanges avec le public, avec les chercheurs, avec les critiques, constituant un lieu de paroles partagées, un espace de formation et d'enrichissement culturel.

Une nouvelle association de loi 1901 avait été créée pour porter le projet. Par la suite, la convention triennale avec les partenaires publics, mise en chantier en 2015, a fait l'objet de divers amendements et a trouvé sa forme définitive en 2017 en dialogue avec les différentes entités municipales, départementales, régionales et l'État. En 2019, Le Point du Jour s'est vu décerner, parmi les tout premiers lieux dédiés à la photographie en France, le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national », attribué par le ministère de la Culture. Cette distinction vaut reconnaissance du travail accompli ainsi que de la double dimension territoriale et nationale qui s'exaltent mutuellement.



## Perspectives

Le projet artistique et culturel de création, de production et de diffusion d'envergure nationale et internationale est ici développé pour les années 2022-2025.

Le Point du Jour a l'ambition de favoriser l'accès du public le plus large et diversifié à l'ensemble des activités qu'il propose, notamment par la gratuité des expositions et des événements associés, par le développement cohérent d'actions de médiation, avec une attention particulière portée aux publics géographiquement et socialement éloignés de l'art et de la culture.

Ce projet artistique et culturel est fondé sur l'expérience acquise depuis l'inauguration du Point du Jour en 2008 et par les nouvelles perspectives de développement depuis la labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national » en 2019. Il s'articule autour des points suivants :

— Accentuer l'attention portée à tous les publics : le public scolaire, avec des actions spécifiques pour les écoles, les collèges et les lycées, mais aussi les publics plus éloignés de la culture, représentés dans les maisons de quartier, les structures médico-sociales, les associations d'aide aux personnes en difficulté.

— Renforcer l'ancrage territorial du Point du Jour, à partir de Cherbourg vers tout le département et l'ensemble de la région ; la reconnaissance nationale du centre d'art est un atout pour son développement territorial. Les liens établis avec d'autres institutions culturelles de la région sont un point fort ; Le Point du Jour apparaît comme un partenaire privilégié pour ces institutions, parfois même comme un chef de file, notamment pour la production des expositions et l'édition d'ouvrages. L'organisation d'expositions hors-les-murs dans les différentes villes de la région, la conception d'un inventaire photographique départemental, le développement des liens avec le réseau des bibliothèques sont autant d'opportunités fortes à développer.

— Mettre en avant l'activité éditoriale du Point du Jour par des partenariats spécifiques avec les bibliothèques régionales, des présentations de l'activité sur le territoire, des projets de formation et une ouverture aux amateurs, aux élèves, aux chercheurs, en s'appuyant sur la bibliothèque spécialisée en ouvrages liés à la photographie. Cette bibliothèque est la plus importante dans ce domaine en Normandie et la plus remarquable, après celle de la Maison européenne de la photographie à Paris, des centres d'art dédiés à la photographie en France. Le Point du Jour compte parmi les rares éditeurs normands bénéficiant d'un rayonnement national et international. Il est l'un des seuls en France à associer photographie et sciences humaines, exigence éditoriale et qualité graphique. Cette spécificité est un atout remarquable de développement culturel, éducatif et social.

— Développer et enrichir les résidences proposées aux artistes. Le lien étroit avec la création est un point fort pour Le Point du Jour : il sous-tend l'organisation de nouveaux projets ; il offre de garder une ouverture sur les pratiques les plus nouvelles et les plus riches ; il permet d'établir des relations entre artistes et visiteurs, notamment les plus jeunes, grâce aux actions entreprises.

— Favoriser les partenariats avec les grandes institutions françaises conservant des collections photographiques et concevant des manifestations dédiées à la photographie. Depuis sa création, Le Point du Jour a noué des liens étroits avec ces institutions. Afin de développer de nouvelles associations, des contacts ont été pris avec le musée du Quai-Branly, le Centre Georges-Pompidou, le Jeu de Paume, la Société française de photographie, afin d'organiser à Cherbourg des expositions d'envergure internationale.

### **Enjeux et opportunités**

La crise sanitaire a affecté Le Point du Jour, comme toutes les institutions culturelles. Grâce à l'enthousiasme et à l'engagement de son équipe, le centre d'art a su maintenir ses missions dans cette situation critique. Les expositions prévues, notamment la très belle exposition d'envergure nationale dédiée à Gilles Caron, ont pu être conçues et montées. En parallèle, des liens ont été noués avec d'autres institutions normandes pour développer un portail numérique. Une nouvelle collection d'essais traitant des usages de l'image a été créée, proposant de grands textes écrits par des auteurs remarquables à un prix modeste. Le Point du Jour a su ainsi rester en relation avec ses publics.

Le développement culturel de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, la volonté de la région Normandie de valoriser le territoire du Nord-Cotentin, le fort ancrage du département de la Manche pour son patrimoine culturel, notamment dans le domaine du livre, forment autant d'opportunités de développement pour Le Point du Jour. Son projet artistique et culturel s'inscrit profondément dans ces différentes ambitions, qui peuvent et doivent être bénéfiques pour ses activités.

L'équipe du Point du Jour est animée par un enthousiasme sans faille qui lui permet de mener des missions différentes, à la fois dans le domaine académique comme dans les relations quotidiennes avec le public, en liant des missions de production et d'accueil avec des missions de réflexion et d'accompagnement des artistes et de la création. Cette équipe rassemble cinq personnes.

La question de son renforcement et de son soutien se pose, soit par de nouveaux recrutements, soit par la mise à disposition de fonctions et de personnes employées par les différents partenaires territoriaux.

Le bâtiment, construit en 2008, nécessite des travaux de rénovation, notamment du point de vue de son étanchéité. Sa signalétique dans la ville de Cherbourg-en-Cotentin, notamment au départ de la gare et

du centre-ville, doit être améliorée. De même, la présence du Point du Jour dans les autres villes du département et de la région doit être intensifiée ; des accords avec la SNCF, avec les réseaux de bus locaux et départementaux sont souhaités.

Bien que des partenariats privés contribuent à la production des livres et des expositions, l'activité du Point du Jour est rendue possible grâce à des subventions publiques ; c'est une chance remarquable qui lui permet de développer ses activités en toute indépendance, dans le respect de ses missions de service public. Cependant, ces subventions ont, malgré l'accroissement de l'activité et des charges fixes, baissé. Leur niveau actuel ne permet pas d'envisager le développement souhaité par tous, notamment par les partenaires territoriaux qui accompagnent avec ferveur et fidélité. De nouvelles sources de financement doivent être trouvées : l'augmentation des dotations des différents partenaires, la dotation de bourses et de subventions pour des actions spécifiques, la création d'un fonds de dotation dédié au Point du Jour. Cela est d'autant plus crucial à un moment où Le Point du Jour, comme toutes les institutions culturelles, doit mettre en place de nouvelles actions, sur place et à distance, auprès des publics.

## **Direction artistique**

Au cours des années 1960-1970 en France, la présence de la photographie dans le champ de l'art a pris deux formes : d'une part, la photographie comme mise en question des disciplines traditionnelles ; d'autre part, la photographie comme médium spécifique. Entre les artistes utilisant la photographie pour documenter des pratiques contestant les Beaux-Arts (land art, art conceptuel, performance) et les photographes revendiquant des qualités esthétiques traditionnelles (expressivité, unicité, qualité de facture), l'opposition était complète.

Elle a été d'une certaine façon reconduite, au cours des années 1980-1990, dans le face-à-face entre la « photographie plasticienne » et la « photographie d'auteur ». La reconnaissance artistique de la photographie a ainsi suivi des voies parallèles. Pendant longtemps, les usages photographiques dits « vernaculaires » (c'est-à-dire fonctionnels, domestiques et anonymes) ont été exclus du champ de la discipline.

Aujourd'hui, la situation a évolué. Nombre d'artistes se définissent comme photographes, tandis que d'autres pratiquent la photographie parmi d'autres médiums. Les images vernaculaires ont trouvé place dans le champ de l'art. Le développement d'une véritable histoire de la photographie a enfin permis de bouleverser les distinctions établies et de faire apparaître des proximités nouvelles. Il est désormais possible d'envisager simultanément la photographie comme outil artistique, comme pratique spécifique, comme enjeu social.

Le Point du Jour a joué un rôle important dans cette reconnaissance de la photographie sous ses différents aspects, en s'intéressant à toutes les dimensions de la photographie, ancienne et contemporaine. Ce qui pourrait les réunir est la spécificité photographique de « l'enregistrement ».

Cette notion peut aussi bien désigner un acte délibéré qu'inconscient, impliquer la biographie comme l'information. L'enregistrement appelle également un travail sur les formes qui passe par des choix de tirage, de format, et de mise en rapport des œuvres entre elles ; autrement dit, une recherche sensible où la culture artistique et la réflexion intellectuelle ont toute leur place.

Le Point du Jour est un lieu qui valorise la pratique photographique, en offrant aux acteurs, artistes et commissaires de dialoguer avec d'autres médiums, d'autres modes d'expression. Ainsi, la vidéo et le film évidemment, mais aussi des œuvres graphiques ou en volume, inspirées par des photographies ou proches de l'enregistrement, sont souvent choisies pour être présentées.

La programmation du Point du Jour privilégie des œuvres dans lesquelles une réalité partagée, sociale, politique ou historique, est prise en compte — par différence avec une photographie uniquement soucieuse de questions formelles, de représentations intimes ou de pures fictions.

Les œuvres exposées et publiées manifestent également une élaboration de ce réel, sans en méconnaître les contradictions et les opacités — à l'opposé du strict reportage qui considère souvent le monde comme un ensemble de données objectives qu'il s'agirait simplement de faire connaître.

Parce qu'elle se fonde sur cette double orientation, la programmation du Centre d'art a vocation de présenter des œuvres contemporaines plastiquement très différentes autant que les œuvres anciennes qui peuvent les avoir inspirées. Le Point du Jour est ainsi un lieu de découverte de photographies et d'expressions plastiques retenues pour leurs qualités esthétiques comme pour leurs qualités historiques, sociales et politiques. L'enjeu du discours et de l'échange est privilégié.

Pour les années à venir, Le Point du Jour souhaite :

— Continuer de développer son rayonnement à travers des expositions en partenariat avec de grandes institutions et collections nationales (Jeu de Paume, musée du Quai-Branly, Centre Georges-Pompidou, Société française de photographie...)

— Amplifier son travail de médiation et de transmission par la mise en place d'outils numériques (podcasts, ressources en ligne...) et des propositions spécifiquement adaptées aux enseignants.

— Poursuivre ses partenariats régionaux avec la mise en valeur des collections régionales (telles que celles du Frac Normandie, de l'Artothèque de Caen ou de l'Ardi) et la diffusion des expositions présentées au centre d'art, dans différents lieux normands.

— Développer ses moyens de communication et d'information permettant de mieux faire rayonner son travail et d'initier de nouveaux modes de coproductions et coéditions.

## **Expositions / Diffusion**

Seule institution de cette taille dédiée à la photographie en Normandie, mais aussi unique lieu à Cherbourg-en-Cotentin faisant une place importante à l'art moderne et contemporain, Le Point du Jour permet aux publics de découvrir des œuvres de nature et d'époque différente.

Parce que la photographie en est capable, nous voulons aussi proposer des représentations réfléchies du territoire. L'enjeu est évidemment civique, mais aussi artistique dans la mesure où, à travers des sujets proches, l'accès aux œuvres est facilité.

L'élaboration d'une programmation cohérente, faisant apparaître des continuités est essentielle. Situé dans un territoire spécifique et accueillant majoritairement les habitants de ce territoire, fidèles au lieu, Le Point du Jour souhaite accueillir un public toujours plus nombreux et divers ; le rayonnement national est un atout. Au-delà de la qualité des expositions, affirmer des choix qui fondent sa spécificité est primordiale. La direction artistique du lieu lui offre cette reconnaissance et cette exigence, sans jamais oublier l'ouverture essentielle aux visiteurs.

La lisibilité de la programmation tient aussi à des typologies d'expositions clairement identifiées. Elles sont de trois types :

— Celles qui ont pour sujet le territoire normand et plus précisément le Cotentin. Elles sont généralement issues de résidences-commandes passées à des artistes pour des projets photographiques autour de l'agglomération cherbourgeoise et de problématiques régionales. Dès le début de son activité sur le territoire, Le Point du Jour a accompagné la commande publique photographique du ministère de la Culture, en lien avec le renouvellement urbain à Cherbourg à l'aune des années 2000. Depuis, des artistes sont régulièrement invités pour mener des projets sur le territoire, souvent suivis d'expositions et des livres. En 2022, par exemple, le travail de Maxence Rifflet sur les prisons, notamment de Cherbourg, Coutances, Rouen, Caen et Condé-sur-Sarthe, sera exposé et publié au Point Jour. En 2022,

Julien Guinand explorera les textes de Victor Hugo sur la Normandie, pour en donner sa lecture poétique et artistique.

— Celles qui présentent des artistes contemporains, à travers des séries récemment produites ou des rétrospectives. Il s'agit là du cœur de notre soutien à la création artistique. Sur les trois expositions présentées chaque année au Point du Jour, au moins une est consacrée à un artiste vivant. En 2020, nous avons accueilli Frédéric Leterrier et Lukas Hoffmann et en 2021, Gilles Pourtier. En 2022, Le Point du Jour présentera le travail de Pascal Amoyel et Coline Jourdan, récents lauréats de la bourse 50 cc Air de Normandie.

Mathieu Pernot, récent lauréat du Prix de la Fondation Henri Cartier-Bresson, montrera en 2023, à la suite de son exposition à Paris, le travail qu'il a mené sur les traces de ses ancêtres à Beyrouth.

— Celles qui sont dédiées à de grands photographes du XX<sup>e</sup> siècle ou à des sujets d'étude historique, comme l'exposition dédiée à la révolte de la prison d'Attica dans les années 1970 aux États-Unis. Le Point du Jour a exposé des grands noms de l'histoire de la photographie tels que Helen Levitt, August Sander, Paul Strand, Henri Cartier-Bresson, Ugo Mulas, Raoul Hausmann ou Gilles Caron. Outre le succès public que rencontre ce genre d'événements, il est important que les activités du centre d'art s'inscrivent dans une histoire de la photographie à la fois patrimoniale et contemporaine. Ils permettent aux visiteurs de mieux appréhender ce champ spécifique de l'histoire de l'art et de pouvoir opérer des rapprochements entre création d'aujourd'hui et références passées.

À ces trois typologies, peuvent s'ajouter des expositions collectives, autour d'archives et de collections publiques et privées. Elles illustrent les croisements, emblématiques de la programmation du Point du Jour, entre art et activité, politique et esthétique. C'est dans la même intention que des œuvres abordant clairement des questions sociales, comprenant un usage vernaculaire de la photographie, ayant une fonction utilitaire ou un usage privé, sont également exposées au Point du Jour.

Le Point du Jour a été conçu pour accueillir des œuvres contemporaines et patrimoniales. Les caractéristiques de ses salles d'exposition aux normes muséales (taux d'hygrométrie maîtrisé) lui ont permis de présenter des œuvres de prix et des tirages d'époque en nouant des partenariats avec des grandes institutions nationales et internationales, telles que la Tate Modern, pour l'exposition de Taryn Simon ou encore la Berlinische Galerie à Berlin et le Jeu de Paume pour l'exposition Raoul Hausmann.

Fort de cette spécificité, le centre d'art a décidé, pour les années à venir, de pérenniser les projets d'exposition avec des musées nationaux tels que le Centre Georges-Pompidou, le musée du Quai-Branly, le Jeu de Paume, ou des collections prestigieuses comme celle de la Société française de

photographie. À raison d'une exposition tous les deux ans, il s'agira de faire rayonner à Cherbourg et sur le territoire normand, une forme d'excellence souvent réservée aux grandes métropoles.

Le Point du Jour est actuellement en discussion avec ces différentes institutions pour mettre en place des partenariats et des projets d'expositions : avec la Société française de photographie et avec le musée du Quai-Branly, il s'agira d'explorer les collections par un.e historien.ne de l'art et d'imaginer une exposition historique et thématique.

Avec le Jeu de Paume, la prochaine collaboration, en janvier 2023, concernera une exposition sur Jean Painlevé, l'un des fondateurs du cinéma scientifique, fondateur d'une esthétique singulière qui a également inspiré la culture populaire. Elle permettra d'associer l'Institut national des techniques de la mer, Intechmer, établissement d'enseignement supérieur installé à Cherbourg-en-Cotentin.

## **Livres / Diffusion**

La double nature du Point du Jour, éditeur et lieu d'exposition, est un élément fort qui le distingue. Fort d'une reconnaissance éditoriale déjà acquise au moment de l'inauguration en 2008, le nom « Le Point du Jour, centre d'art / éditeur » a été choisi.

La pratique photographique a été, dès l'invention de la discipline, intimement liée à l'édition. Celle-ci constitue un véritable moyen d'expression des photographes, depuis la naissance de la discipline. La photographie étant par nature susceptible d'être différemment reproduite, le livre ne représente pas une forme seconde par rapport à l'objet original, mais bien une forme spécifique, à l'égal de la présentation d'œuvres dans un espace d'exposition.

Les livres publiés, diffusés nationalement, font connaître l'activité développée localement. Ils engagent de nouveaux publics à venir découvrir les expositions et, pour ceux qui ne sont pas encore venus à Cherbourg-en-Cotentin, offrent une forme de vitrine au centre d'art.

Concevoir un livre simultanément à une exposition est extrêmement précieux pour les artistes pratiquant la photographie. C'est l'occasion d'une réflexion approfondie sur leur travail et, pour Le Point du Jour, une manière d'établir une relation suivie avec eux. Le livre confère aussi à leur travail une existence renouvelée et une vie plus longue au-delà du temps de l'exposition.

La possibilité de publier des livres associés à la production d'expositions représente un atout dans l'établissement de partenariats, nationaux et internationaux. Ce fut notamment le cas pour Taryn Simon dont Le Point du Jour a coédité le livre avec la Tate Modern et le Jeu de Paume en 2015 ; cette

publication a permis d'exposer un ensemble d'œuvres issues des collections de la Tate, simultanément à la rétrospective organisée par le Jeu de Paume à Paris. En 2020-2021, grâce à l'édition d'un ouvrage consacré à Gilles Caron, Le Point du Jour a pu établir un partenariat avec la Fondation Gilles Caron et présenter une importante exposition.

Grâce à cette activité éditoriale, il a été possible d'obtenir l'accord d'ayants droit d'artistes pour produire des expositions, pour monter des coproductions, et ainsi bénéficier du soutien de galeries et de mécènes. Entre de nombreux exemples, la publication de Diaporama de Constance Nouvel en 2019 a ainsi permis de mobiliser, tant pour l'exposition que le livre, des contributions du Centre photographique d'Île-de-France, de la galerie In Situ à Paris et de l'ADAGP.

Liés aux projets des expositions, les livres ne sont pas des catalogues. Ils possèdent leur propre logique, induisant une attention particulière au graphisme, aux modes de fabrication et aux textes. Pour l'essentiel conçus avec les artistes eux-mêmes, ces livres constituent des objets artistiques produits en nombre. De telles œuvres ont un coût et impliquent des aides à l'édition publiques comme privées. Outre les livres accompagnant les expositions, Le Point du Jour publie aussi des ouvrages qui abordent, à travers l'image, de œuvres artistiques mais aussi des questions touchant à l'urbanisme et à l'architecture, à l'histoire et aux sciences sociales.

À l'automne 2020, a été lancée une nouvelle collection de textes, intitulée « Situations des images », dédiée à des travaux de chercheurs où l'image, au sens large, joue un rôle déterminant. Les sujets abordés peuvent aller d'une figure célèbre à un personnage méconnu, d'une large thématique à un corpus inédit. Résolument transdisciplinaire, la collection propose des textes où se croisent les arts et les sciences humaines, l'histoire et l'actualité. Envisager les images en situations, c'est tout autant comprendre l'environnement dans lequel elles s'inscrivent que la manière dont elles-mêmes contribuent à le définir.

À la fois pour abaisser le coût des ouvrages et diffuser internationalement l'œuvre des artistes et auteurs publiés, Le Point du Jour travaille régulièrement avec des éditeurs étrangers. Les essais de Clément Chéroux, *Diplopie* et *Vernaculaires* ont ainsi fait l'objet de traductions en allemand, espagnol, italien, polonais et prochainement coréen. Plusieurs ouvrages historiques et livres de photographes contemporains ont été coédités avec des éditeurs anglais, allemands, autrichiens, espagnols et portugais. En 2022, le livre *Welcome my friend* de Gilles Raynaldy, consacré à la Jungle de Calais, sera simultanément publié en anglais par Spector Books, éditeur d'art et de photographie installé en Allemagne.

L'activité éditoriale du Point du Jour prend place dans la chaîne du livre et implique un fort engagement pour la promotion des ouvrages publiés. En complément d'une diffusion-distribution commerciale et de



la communication auprès des journalistes, des rencontres sont régulièrement ainsi organisées en librairie. En 2020, Le Point du Jour a cofondé l'association Désirables qui réunit dix-huit éditeurs et libraires indépendants. À travers des actions de promotion commune, des rencontres et des événements collectifs, Désirables a pour but donner une plus grande visibilité non seulement aux nouvelles parutions mais aussi aux livres de fond.

Au niveau régional, Le Point du Jour est, depuis longtemps, en relation étroite avec Normandie Livre et Lecture. Il contribue aux catalogues nouveautés et thématiques que l'agence diffuse auprès de tous les acteurs du livre en Normandie. Il participe aux tournées qu'elle organise auprès des libraires et intervient régulièrement, à sa demande, dans les établissements scolaires pour faire découvrir le travail d'éditeur et les métiers du livre.

Le Point du Jour entend développer ces actions de formation et de valorisation du livre auprès des scolaires et d'autres publics via les bibliothèques municipales, départementales et régionales. Le Point du Jour a récemment rencontré Normandie Livre et Lecture pour exprimer cette forte volonté. Celle-ci doit maintenant faire l'objet d'une réflexion partagée avec tous les partenaires publics du Point du Jour pour établir un programme d'actions. Au-delà de la diffusion des ouvrages publiés, le but est de contribuer à la promotion du livre et de la lecture, plus que jamais essentielle d'un point de vue culturel et social.

Outre *Welcome my friend* de Gilles Raynaldy, qui sera préfacé par Marielle Macey et accompagné d'un texte de Michel Agier sur la jungle de Calais, trois autres ouvrages seront publiés en 2022.

*Ni Fakir ni Birman* est un essai de Bertrand Tillier, historien spécialiste de culture visuelle ; il est consacré à la figure du Fakir Birman, célèbre « mage oriental » dans la France de l'entre-deux-guerres, qui mit à profit les techniques de communication de son temps.

*Nos prisons* de Maxence Rifflet sera publié à l'occasion de son exposition au Point du Jour. Issu de son travail dans sept prisons françaises, il réunit textes, photographies et documents qui rendent compte à la fois d'une expérience photographique collaborative et d'une réflexion sur l'architecture carcérale et la vie en prison.

Enfin, deux projets sont en préparation : un livre du photographe Camille Fallet, *Grass Grows*, sur le passé industriel de la ville de Glasgow et la réédition revue augmentée de *Histoires de la photographie* de Julie Jones et Michel Poivert.

Ces publications bénéficient d'aides publiques nationales dédiées (CNL, CNAP), de partenariats avec des centres d'art (Centre photographique de Marseille, Centre d'art GwinZegal à Guingamp, Centre photographique Le Bleu du ciel à Lyon, Jeu de Paume) et de mécénat privé (Fondation Antoine de Galbert).

Compte tenu de leurs sujets, ces livres donneront lieu à des rencontres publiques co-organisées avec des institutions et associations concernées par l'urbanisme, la prison, la migration ou l'histoire des médias. Ils seront l'occasion de toucher d'autres publics que ceux intéressés par l'art et la photographie.

## **Soutien à la création**

Le soutien que Le Point du Jour apporte à la création contemporaine est étroitement associé aux autres aspects de son activité. Il est lié aux expositions à travers la production d'œuvres, à l'inscription dans le territoire par l'organisation de résidences-commandes, à l'édition par la publication de livres d'artistes vivants. Le service éducatif y contribue également en organisant des jumelages-résidences d'artistes avec les établissements scolaires. Dans le cadre d'ateliers photographiques, les artistes sont amenés à produire des œuvres en collaboration qui leur permettent souvent de poursuivre une recherche personnelle et s'intègrent même parfois à leur propre travail. Ainsi, en 2020, l'atelier d'Alexandre Guirkingier avec des migrants accompagnés par l'association Itinérance à Cherbourg trouvera place dans un projet plus large autour des mêmes questions.

Les expositions font le plus souvent l'objet de prêts d'institutions, de galeries et des artistes eux-mêmes. Néanmoins, Le Point du Jour s'efforce de produire un certain nombre des œuvres qu'il présente. Il s'agit en général de nouveaux tirages, de pièces inédites ou conçues pour l'exposition, en complément d'œuvres déjà existantes. Les expositions issues de résidences-commandes sont intégralement financées par Le Point du Jour, souvent grâce au soutien de partenaires publics et privés. À chaque invitation, nous attribuons une somme comprise entre 4 000 € et 5 000 €, à la production d'œuvres des artistes invités. Parfois il peut s'agir d'expositions « évolutives » comme cela a été le cas pour Constance Nouvel, coproduite avec le Centre photographique d'Île-de-France et la galerie In Situ à Paris. Ainsi, l'artiste a conçu l'exposition à la fois avec des éléments communs et des œuvres produites pour chaque lieu. De manière inédite, la forme finale de ce travail était un ouvrage publié par Le Point du Jour à l'issue des trois expositions.

Le Point du Jour accompagne depuis de nombreuses années des artistes reconnus aujourd'hui sur la scène nationale ou internationale, tels que Christophe Bourguedieu, Gilles Saussier, Antoine d'Agata

ou encore Mathieu Pernot, dernier lauréat du prix de la Fondation Henri Cartier-Bresson, financé par la Fondation Hermès.

Les résidences-commandes constituent la seconde forme de soutien à la création. Elles bénéficient également de partenariats logistiques et financiers.

Sollicités par Le Point du Jour pour travailler sur des problématiques liés au territoire, les artistes disposent d'un logement durant leur séjour à Cherbourg et reçoivent une somme forfaitaire pour leurs frais et leurs droits d'auteur. Le Point du Jour a bénéficié du dispositif Capsule, initié par le ministère de la Culture et réservé aux Centres d'art contemporain d'intérêt national. Le déroulé de cette résidence-commande, confiée à Julien Guinand, sur les traces de paysages inspirés et inspirants de Victor Hugo, a pris du retard du fait du confinement. L'artiste a pu enfin effectuer un repérage à l'été 2021. Il achèvera son travail au printemps 2022.

Le Point du Jour poursuit une réflexion, entamée à la demande du Département de la Manche, pour développer des résidences liées au paysage de la Manche, à la manière d'un observatoire du photographique du paysage revisité. Cet observatoire serait encadré par un conseil scientifique rassemblant des chercheur.euse.s, des artistes, des membres du conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) de la Manche et des représentants du Département.

Le Point du Jour est associé depuis 2017 à la bourse 50 cc Air de Normandie (dont le nom fait référence à une œuvre de Marcel Duchamp, né à Rouen), initiée par le Centre photographique Rouen Normandie en 2016. En partenariat avec Cadre en Seine et l'Artothèque de Caen, la bourse soutient des projets de photographes installés en Normandie, quel que soit le territoire ou le sujet qu'ils ont choisi d'aborder. Chaque artiste lauréat reçoit une bourse de 6 000 €, bénéficie d'un soutien à la production d'un montant de 5 000 € et d'un achat par l'Artothèque de Caen.

Ainsi des artistes résidant en Normandie, comme Géraldine Millo, Pierre-Yves Racine ou Pascal Amoyel, bénéficient d'un soutien important et de la possibilité d'exposer à la fois à Rouen et à Cherbourg-en-Cotentin. On peut noter que, à l'issue de la bourse, Pierre-Yves Racine a pu obtenir le diplôme de l'École nationale supérieure de la photographie par le système de validation des acquis d'expérience.

Le Point du Jour apporte son soutien à la création à travers la publication de livres conçus en collaboration étroite avec les artistes. Du montage du budget à l'impression, nous nous efforçons de les accompagner tout au long de la réalisation de leur projet.

Si les droits d'auteurs représentent, sauf ventes exceptionnelles, des sommes modestes, ces livres sont considérés par les artistes comme des œuvres à part entière et participent à la reconnaissance de leur travail sur le long terme. Autant que faire se peut, nous recherchons des éditeurs étrangers ou traduisons en anglais les textes publiés.

Enfin, même si elles ne constituent pas en elles-mêmes un soutien à la création, les interventions proposées aux artistes dans le cadre de partenariats avec des établissements scolaires contribuent à financer par ailleurs leur travail ; pour certains, elles peuvent s'y intégrer pleinement. Cela fut notamment le cas pour Claire Tenu dont les projets menés avec des élèves du collège Cachin à Cherbourg et des étudiants de l'École d'arts et médias de Cherbourg / Caen ont trouvé place dans l'exposition et le livre *La ville que nous voyons*.

Pour les années à venir, Le Point du Jour mènera des résidences-commandes en Normandie, en concordance avec sa singularité, sur des thèmes aux enjeux transversaux, , tels que l'économie à travers les activités portuaires et agricoles, ou encore l'aménagement du territoire et la question des zones naturelles protégées.

Un comité composé de technicien.ne.s des différentes collectivités définira un cahier des charges et un conseil scientifique constitué de chercheur.euse.s et d'artistes sélectionnera le.la lauréat.e. Le résultat de cette résidence-commande fera l'objet de rencontres au centre d'art et le cas échéant d'une exposition qui pourra tourner dans d'autres lieux de la région.

Le prochain artiste pressenti est Sylvain Gouraud, diplômé de l'École nationale des arts décoratifs et du master des arts politiques de Sciences Po Paris. Son travail basé sur l'enquête repense notre rapport à la nature.

## **Réseau national / relations avec d'autres lieux d'art dédiés à la photographie**

« Pendant longtemps et jusqu'à une date très récente — que je situerais, d'après ma propre expérience, au milieu des années 1980 — l'historien de la photographie, qui ne voulait pas tourner le dos à son époque, était conduit à adopter, à l'égard de la création contemporaine une attitude très volontariste. Il voulait que des œuvres existent mais elles n'existaient pas. La photographie contemporaine était méprisée, marginalisée, sans qu'aucune œuvre ne fut assez convaincante pour briser ce préjugé négatif. »

Quand ce texte de Jean-François Chevrier a été publié en 1992 dans un ouvrage édité par la Fondation Cartier, *Qu'est-ce que l'art au 20<sup>e</sup> siècle ?*, la photographie commençait tout juste à être considérée à la fois dans sa dimension historique et son actualité artistique. Trente ans ont passé et la photographie,

aujourd'hui, est partout. Les lieux d'art en exposent, les institutions non spécifiquement artistiques cherchent à la mettre en valeur. De plus en plus de festivals spécialisés se créent. Des éditeurs s'y consacrent.

Le Point du Jour occupe une place singulière dans le paysage des institutions dédiées à la photographie, jouant un rôle à la fois national et local, étant éditeur et producteur d'expositions, accompagnant la création contemporaine comme la recherche, ayant développé des actions de médiation et d'apprentissage de qualité. Il entretient ainsi des liens avec l'ensemble des institutions, ici brièvement rappelées.

La Maison européenne de la photographie et Le Jeu de Paume sont les deux institutions parisiennes spécialisées. L'une et l'autre exposent aussi bien des œuvres anciennes que contemporaines et publient des ouvrages ; elles organisent rencontres et projections ; leur service de médiation culturelle comprend plusieurs permanents. Parmi les musées installés dans la capitale, le Centre Georges-Pompidou accorde depuis quelques années davantage de place à la photographie, à travers des expositions historiques majeures et d'autres, plus modestes, présentées dans un espace dédié ; ces expositions sont souvent accompagnées de publications. C'est le cas également du musée du Quai-Branly, dont la collection de photographies bénéficie d'une politique d'acquisition très dynamique.

Le Point du Jour propose des activités aussi diverses et variées que ces grandes institutions, sans en avoir les moyens financiers, mais avec une qualité d'action reconnue par ceux qui les conduisent.

Deux lieux, dont la taille et le budget sont comparables à ceux du Point du Jour, existent à Paris. La Fondation Henri Cartier-Bresson présente plutôt des expositions monographiques de photographie patrimoniale. Le Bal accueille davantage des expositions problématisées et des artistes contemporains ; il mène en outre des actions pédagogiques importantes à travers un service dédié « La Fabrique des Images ». Ces deux lieux éditent ou coéditent des livres et organisent chacun un prix récompensant des projets ensuite exposés.

En région, des lieux de nature très différente — réunis pour la majorité dans le réseau Diagonal, dont Le Point du Jour fait partie — se consacrent à la photographie. Il faut citer, notamment, le Centre d'art et de photographie (Lectoure), le Centre photographique d'Île-de-France (Pontault-Combault), le Centre régional de la photographie Nord Pas-de-Calais (Douchy-les-Mines) ou le Centre photographique Rouen Normandie. La plupart organise, à la différence des institutions parisiennes, des résidences-commandes sur leur territoire. En revanche, elles ont une activité éditoriale réduite. De même, faute de bâtiments aux conditions muséales, la plupart ne peuvent recevoir des œuvres anciennes soumises à des contraintes de conservation.

Le Point du Jour se situe au croisement de ces différents lieux et a noué des partenariats avec nombre d'entre eux. Comme d'autres lieux installés en région, Le Point du Jour est animé par la volonté de s'inscrire dans un territoire, grâce aux résidences-commandes et surtout des relations fortes avec les usagers du centre d'art. Le Point du Jour doit être un lieu accueillant et ouvert, que chacun puisse fréquenter pour différentes raisons. Comme des institutions nationales, le centre d'art possède aussi la capacité de mener des projets éditoriaux ambitieux et d'organiser des expositions, y compris de grands photographes du passé, nécessitant des conditions muséales. C'est ce qui fait la spécificité du Point du Jour en région et lui assure un rayonnement à l'échelle de la France, au bénéfice des publics.

## **Ancrage territorial / collaborations avec des institutions régionales liées à l'image**

L'implantation du Point du Jour à Cherbourg-en-Cotentin répond au nécessaire maillage culturel de la région, dans le domaine de la photographie et de l'art contemporain. Elle a permis des collaborations, complémentaires et équilibrées, avec différentes institutions installées en Normandie.

Avant même l'inauguration du bâtiment, Le Point du Jour avait conçu plusieurs projets avec la Galerie photographique du Pôle Image Haute-Normandie (aujourd'hui Centre photographique Rouen Normandie). Des résidences-commandes de jeunes photographes comme Benoît Grimbert, Maxence Rifflet et Claire Tenu, suivies de livres et d'expositions avaient été organisées. Le travail en Normandie des photographes John Davies et Gabriele Basilico avaient donné lieu à des partenariats. À partir des recherches de Didier Mouchel, ancien responsable de la Galerie photographique du Pôle Image, deux expositions et un livre ont permis de faire découvrir le fonds photographique remarquable du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, constitué dans l'après-guerre.

Commissaires associés de l'exposition « Voyages pittoresques », organisée par les musées des Beaux-Arts de Caen, du Havre et de Rouen, l'équipe du Point du Jour a également présenté, avec la Galerie photographique du Pôle Image, un choix des commandes photographiques, réalisées en Normandie depuis les années 1980.

Parallèlement, Le centre d'art a été associé à d'autres lieux d'expositions, mais aussi de conservation et de diffusion. À l'occasion des expositions de Claire Tenu et de George Dupin, Le Point du Jour a accueilli des œuvres graphiques prêtées par le musée Thomas-Henry et les archives du Service national de la Défense, installés à Cherbourg-en-Cotentin. Avec l'Artothèque de Caen, le travail de Patrick Faigenbaum, celui de Marc Pataut et celui de Gilles Saussier ont été exposés. Avec l'Institut mémoire

de l'édition contemporaine, Le Point du Jour a créé le Prix Roland Barthes pour la recherche photographique, récompensant de jeunes chercheurs.

Le Point du Jour et le Centre photographique Rouen Normandie organisent depuis 2017 la bourse 50 cc Air de Normandie, en partenariat avec Cadre en Seine et l'Artothèque de Caen, pour soutenir des projets de photographes normands. Ils se sont récemment associés, avec d'autres coproducteurs, pour l'exposition de Maxence Rifflet sur les prisons, présentée en 2019 à Rouen et en 2022 à Cherbourg.

Enfin, Le Point du Jour est partie prenante d'actions communes, impliquant l'ensemble de la Normandie : grâce au soutien de Normandie impressionniste, plusieurs expositions ont été conçues, dont deux accompagnées de livres, lors des éditions du Festival.

Le Point du Jour compte parmi les fondateurs de l'association RN13 bis, qui rassemble différents lieux d'art contemporain normands. Il en assure, depuis novembre 2020, la coprésidence et a ainsi engagé, au sein de ce réseau, d'importantes transformations : les artistes normands font aujourd'hui partie des instances de gouvernance de l'association ; une revue annuelle a été initiée : des programmes pédagogiques en ligne sont à l'œuvre, des rencontres professionnelles à destination des jeunes artistes sont organisées ; une démarche de réflexion durable sur le contrat de filière est lancée.

Pour les prochaines années, les partenariats avec les institutions régionales seront étendus, en contribuant de manière régulière à la diffusion des collections et expositions d'institutions telles que le Frac Normandie ou l'Artothèque de Caen. En 2023, Le Point du Jour présentera une exposition conçue par le nouveau directeur du Frac Normandie, Vincent Pécoil.

Un système de diffusion des expositions d'artistes contemporains produites par Le Point du Jour dans des lieux installés en région sera mis en place. Des recherches prospectives débuteront dès 2022 pour trouver des partenaires sur le territoire régional.

## Service éducatif / Médiation

Le service éducatif s'adresse aux enseignants de l'école primaire au lycée et propose, en concertation avec eux, différentes activités aux scolaires. Anne Gilles, chargée des actions de médiation, en est responsable. Détachée par l'Éducation nationale auprès du Point du Jour, Eudeline Poutas, enseignante d'arts plastiques, est présente au centre d'art une matinée par semaine. Elle contribue à la réalisation des outils pédagogiques et à l'accueil des enseignants.

Au sein du Point du Jour, le service éducatif accompagne les enseignants désirant organiser une visite de classe, de la préparation de celle-ci à son exploitation en cours. Pour chaque exposition, un dossier pédagogique d'une trentaine de pages est conçu, réunissant des informations et des analyses sur les œuvres, des propositions de parcours dans l'exposition et d'activités en classe, une bibliographie-sitographie et un choix de livres consultables au centre d'art. Ce dossier est présenté lors d'une visite de l'exposition réservée aux enseignants. Il est aussi adressé aux établissements scolaires et reste en permanence à disposition sur le site du Point du Jour.

Afin de mettre en valeur l'architecture du Point du Jour, un livret-questionnaire invite les élèves à circuler à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Cette visite architecturale peut être organisée en complément de la visite de l'exposition. En termes pratiques, elle autorise des activités en demi-groupe, lorsque le nombre des élèves accueillis est important.

La bibliothèque du Point du Jour est riche de près de trois mille ouvrages : livres d'artistes, ouvrages historiques, essais concernant la photographie. Elle constitue un lieu de ressources pour les enseignants et les élèves, mais aussi un espace convivial pour les travaux dirigés lors de la venue des classes.

Le Point du Jour, en partenariat avec l'Éducation nationale, a déjà co-organisé et accueilli des stages de formation à destination des enseignants. Pour 2022, nous travaillons avec le rectorat de Caen à une journée de formation sur la photographie proposée aux enseignants de l'option facultative et de la spécialité Histoire des Arts en lycée.

Le service éducatif développe, en outre, des actions hors-les-murs. Chaque année, il met en place des jumelages-résidences d'artiste entre le centre d'art et des établissements scolaires. Chaque projet donne lieu à un atelier de deux semaines avec un artiste (parfois associé à un écrivain ou un graphiste) à la suite duquel les travaux des élèves sont présentés au sein de l'établissement.



Les projets produits dans le cadre des jumelages-résidences sont généralement conçus en écho aux expositions. En 2020-2021, le photographe Gilles Pourtier, qui présentait son travail au Point du Jour, a mené un atelier, avec l'écrivain Clément Bondu, autour de l'idée d'« outremer ».

D'autres projets peuvent avoir pour objet un site ou un territoire. En 2021-2022, la photographe Jeanne Dubois-Pacquet et l'écrivaine Gabrielle Schaff ont travaillé sur un parc réunissant des végétaux remarquables. Deux autres projets seront organisés cette année : l'un, autour d'un chantier de construction navale ; l'autre, sur un sentier protégé en zone rurale.

Les jumelages-résidences permettent aux élèves de travailler concrètement avec des artistes, d'acquérir des compétences et de produire des résultats. Ils sont aussi pour eux l'occasion de mieux connaître la ville, le territoire où ils vivent et d'apprendre d'une manière différente au contact d'autres adultes. Lors du déroulement des ateliers, Le Point du Jour sollicite en effet souvent le concours d'institutions et d'intervenants (ÉSAM, service du patrimoine, société des sciences, université de Caen, etc.)

Ces projets sont soutenus par la DRAC Normandie, le rectorat de l'académie de Caen, la Région Normandie et leurs partenaires. Grâce à ce dispositif, nous avons pu conduire des projets de qualité à l'échelle de l'agglomération cherbourgeoise et du Cotentin. Pour être menés à bien, ils nécessitent une contribution financière de notre part et un temps de travail important : prises de contact avec différents interlocuteurs, élaboration des projets, montage des dossiers, suivi et restitution des ateliers. Leur extension territoriale est souhaitable, mais pose donc la question des moyens.

Lorsque cela est possible, le service éducatif propose aux établissements scolaires d'accueillir en leur sein des œuvres en écho avec l'exposition en cours ; ainsi, des tirages de Mathieu Pernot ou de Charles Fréger ont été présentés dans des galeries d'art de lycées, à l'occasion de leurs expositions au Point du Jour. Ces présentations rendent possible une première appréhension des œuvres dans l'environnement quotidien des élèves, susceptible d'être accompagnée d'une intervention en classe ou d'une visite au Point du Jour. Ces présentations hors-les-murs appelleraient, elles aussi, plus de temps pour être régulièrement organisées.

Dans un but directement pédagogique, Le Point du Jour a produit une exposition présentant l'évolution de la pratique et des techniques photographiques, à travers l'œuvre d'artistes des origines à nos jours. L'exposition reprend les chapitres du livre *Histoires de la photographie* de Michel Poivert, historien de la photographie, et de Julie Jones, conservatrice au Centre Pompidou, coédité avec le Jeu de Paume à destination des adolescents. Elle se compose de treize bâches imprimées avec textes et images, dont le transport et l'installation sont faciles. Les établissements peuvent l'accueillir gratuitement sur simple demande.

Le service éducatif a évidemment pour but de permettre l'expérience directe et la connaissance des œuvres exposées au Point du Jour. Mais son rôle est tout autant de mener des actions hors-les-murs offrant aux élèves la possibilité de découvrir et pratiquer la photographie, au contact des artistes. L'objectif est de remplir ces deux missions de manière cohérente, en encourageant la circulation entre le centre d'art et les établissements scolaires, comme plus largement une découverte du territoire et des rencontres avec les acteurs locaux.

Le développement du service éducatif du Point du Jour appelle des moyens supplémentaires pour conduire ses missions essentielles. Outre une diffusion plus structurée des œuvres dans les établissements scolaires et l'organisation d'ateliers plus nombreux avec les classes, cette augmentation de moyens permettrait d'offrir aux enseignants davantage de ressources et d'outils numériques.

Cela est rendu particulièrement nécessaire par la situation géographique de Cherbourg, à l'extrémité du Cotentin. Il s'agirait, par exemple, de produire et diffuser, en ligne et par voie électronique, des dossiers photographiques sur des sujets concernant différentes disciplines, ainsi des dossiers monographiques resituant l'œuvre d'un grand photographe dans son contexte historique. Ces ressources numériques mettraient évidemment à profit la compétence et l'activité du Point du Jour. Elles bénéficieraient à tous les enseignants de la Région, tout en soutenant la réalisation de nouveaux projets avec les établissements scolaires du Cotentin. Dans la même perspective, il est envisagé la réalisation de podcasts avec textes, sons et images ayant pour objet un atelier, une exposition ou un livre. Ils présenteraient de manière vivante l'activité du Point du Jour aux enseignants et pourraient servir de supports pédagogiques à des activités en classe et au sein du centre d'art. Des thématiques établies à partir de celles soulevées par les expositions présentées au Point du Jour feront l'objet de projets en ligne. Pour compléter la diffusion du livre *Histoires de la photographie*, les différents chapitres feront prochainement l'objet d'une adaptation augmentée pour permettre une diffusion sur le site.

L'élaboration, la production et la diffusion de ces outils numériques impliquent évidemment un investissement humain et financier important.

Pour les années à venir, Le Point du Jour développera des propositions pédagogiques spécialement adaptées : un groupe de travail avec des enseignants référents de différentes disciplines, par niveau (primaire, collège, lycée) sera constitué en mai 2022. Il s'agira de faire émerger les besoins pour mieux y répondre. Le Point du Jour souhaite également construire des projets de partenariats « sur-mesure » élaborés à la suite des séances de présentation organisées en début d'année scolaire.

Enfin, des modules « métiers » seront mis en place : modules « métiers du livre » mais aussi modules « métiers de l'exposition » spécifiques à la photographie, tels des graphistes, d'autres éditeurs, des

commissaires d'expositions, des critiques, des conservateurs, des scénographes. Cela permettra d'accompagner, au sein du territoire, la formation de jeunes gens trouvant ainsi la manière de réaliser leurs projets professionnels.

## **Relations avec les publics / Médiation**

Le Point du Jour conduit plusieurs actions de médiation culturelle pour accompagner les expositions et les livres publiés. Il mène également des ateliers de photographie hors-les-murs en partenariat avec des structures associatives ou publiques. Enfin, et c'est une dimension importante de la relation avec les publics, le bâtiment accueille régulièrement des événements proposés par d'autres acteurs locaux. Dans tous les cas, l'objectif est de faire du Point du Jour un lieu ouvert pour permettre, de différentes manières, la découverte des œuvres exposées.

Chaque exposition, accompagnée d'un livret de visite développé, fait l'objet d'un film-entretien avec l'artiste ou le commissaire. Envoyé par newsletter et diffusé dans le hall d'accueil, ce film est un outil très utile tant pour la promotion de l'exposition qu'en complément de la visite ; il demeure, ensuite, une ressource accessible sur notre site. L'exposition est rythmée par différents événements. Le lendemain du vernissage, une visite a systématiquement lieu avec l'artiste ou le commissaire. Par la suite, sont proposées des rencontres plus spécifiques avec l'artiste, avec un critique présentant son travail ou un chercheur travaillant sur un sujet abordé dans l'exposition.

Chaque exposition donne lieu à des visites guidées, notamment à destination des étudiants en classe préparatoire à l'ÉSAM ou ayant intégré l'école, en présence de leurs enseignants. Le Point du Jour accueille aussi des visites organisées avec des structures médico-sociales, des résidences pour personnes âgées ou encore des maisons de quartier.

Ponctuellement, Le Point du Jour propose festivals de films, journées d'étude ou colloques. Parmi les nombreux événements de ce type, on peut citer le grand colloque Roland Barthes organisé pour le centenaire de sa naissance à Cherbourg ou plus récemment la journée d'étude, accompagnée de projections de films, consacrée à Gilles Caron.

À l'occasion de la parution de livres, des rencontres ont lieu au Point Jour avec artistes, auteurs et graphistes. Elles permettent bien sûr de présenter le contenu des ouvrages, mais également la manière dont ils ont été réalisés.

Des visites et des rencontres spécifiques sont enfin organisées avec les Amis du Point du Jour. Grâce à leur soutien, Le Point du Jour a organisé un cycle de conférences sur l'histoire de la photographie, qui avaient lieu à l'ÉSAM et auquel assistaient également ses étudiants.

Parallèlement à ces actions de médiation, Le Point du Jour mène des ateliers de photographie. Lors de ces projets, élaborés avec une structure associative ou publique, un photographe professionnel travaille avec un groupe d'habitants de l'agglomération cherbourgeoise. Ces ateliers se déroulent en trois étapes principales : une exploration du sujet ou du site concerné, des séances de prise de vue, et souvent de tirage, puis un travail de mise en forme et de rédaction. Ils donnent lieu à la publication d'un journal ou à l'organisation d'une exposition hors-les-murs.

En 2020-2021, par exemple, l'atelier du photographe Alexandre Guirkinger avec des migrants accompagnés par l'association Itinérance a été suivi de la production d'un ensemble de quinze panneaux associant textes et images. Cette exposition a été présentée en extérieur face au Point du Jour, lors d'un événement organisé par le Comité d'entreprise d'EDF puis d'une soirée-concert en soutien Itinérance à Cherbourg. Elle sera accueillie en 2022 au Théâtre de La Glacière à l'occasion d'un spectacle théâtral réalisé avec des migrants.

À l'avenir, Le Point du Jour souhaite organiser davantage de présentations itinérantes de ce type, liées aux ateliers réalisés ou aux expositions présentés au Point du Jour. Comme ce fut le cas pour l'exposition Gilles Caron en 2021, à l'occasion de laquelle vingt-quatre photographies sur panneaux ont été installés dans les rues de Cherbourg et lors du Festival de l'excellence normande à Caen.

Le Point du Jour accueille des événements dont il n'est pas l'initiateur. Ces événements sont de nature très diverse. Des cinéastes, des photographes, des chercheurs installés ou travaillant en Normandie viennent présenter leur travail lors d'une rencontre. Des associations proposent des concerts et des conférences. Des rencontres professionnelles s'y tiennent ; le bâtiment a, par exemple, été mis disposition de La Brèche / Centre national des arts du cirque, pour des échanges avec des diffuseurs, ou de la ville de Cherbourg pour une soirée « attractivité médicale ».

Tout récemment, les différentes institutions culturelles de l'agglomération, dont Le Point du Jour, ont présenté leur activité lors de rencontres avec des lycéens. Chaque année en décembre, se tient enfin au centre d'art le salon de La Moulinette qui invite des créateurs d'objets, de textiles et d'œuvres graphiques, installés en région, à faire connaître leur travail et proposer à la vente leur production. À cette occasion, Le Point du Jour organise une vente de ses livres avec des remises exceptionnelles et invite d'autres éditeurs à présenter leurs ouvrages.

Les ressources offertes par Le Point du Jour sont nombreuses. Il s'agit de les faire connaître davantage auprès des collectivités publiques, des associations et des entreprises. Au-delà de la seule communication, le but est d'élaborer avec elles des actions culturelles plus spécifiques, au sein comme à l'extérieur du centre d'art. De même que les activités éducatives, celles de médiation demandent un renforcement de l'équipe du Point du Jour.

## **Équipe et structure juridique**

L'équipe permanente est constituée de quatre salariés à plein temps et d'une cinquième à 4/5e temps. La gestion financière, la direction artistique et l'ensemble des missions du Point du Jour reposent sur une direction unique et cohérente. Elle est actuellement assumée par les trois initiateurs du projet, David Barriet, David Benassayag et Béatrice Didier.

Les codirecteurs contribuent conjointement à la conception et à la réalisation de toutes les activités. De manière très concrète, ils prennent part aussi bien au montage des expositions qu'à la production des livres, à des tâches de manutention et de transport, aux actions éducatives et de médiation. Cette polyvalence et cette implication personnelle, qui font aussi l'originalité du Point du Jour, assurent la qualité et la cohérence de son action. Parallèlement, chaque codirecteur est à tour de rôle en charge d'une exposition, d'un livre, d'un événement ou d'une action dont elle/il suit les différentes étapes. En outre, chacun.e assume des missions spécifiques au sein de la codirection : David Barriet conçoit le graphisme des documents de communication et, parfois, des ouvrages ; David Benassayag rédige la plupart des documents diffusés et assure le suivi éditorial des textes pour les livres et les expositions ; Béatrice Didier est l'interlocutrice principale des pouvoirs publics et met en place les partenariats liés aux territoires. Elle est par ailleurs coprésidente du réseau RN13 bis, dont les missions ont été considérablement augmentées à l'automne 2020.

Anne Gilles est chargée des relations avec les publics, qu'il s'agisse des actions pédagogiques, de la médiation culturelle et des échanges avec d'autres structures locales. Elle s'occupe également de la diffusion des informations auprès du public et de la presse.

Cynthia Bouisseren est chargée du suivi administratif et comptable. Elle assure le premier accueil du public ainsi que le contact avec l'ensemble des prestataires et partenaires. Un expert-comptable l'accompagne, tout au long de l'année, pour la tenue de la comptabilité. Un commissaire aux comptes vérifie les bilans et les comptes d'exploitations annuels.

Après avoir pris conseil auprès du cabinet d'avocats Éric Baron, spécialisé dans les structures culturelles, il a été décidé de fusionner Le Point du Jour avec le Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville, associations à l'origine du projet. À l'automne 2017, l'association Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville a adopté de nouveaux statuts et a pris le nom de « Le Point du Jour, centre d'art / éditeur ». Dernier acte du processus de transformation : au printemps 2019, la nouvelle association « Le Point du Jour, centre d'art / éditeur » a fusionné avec l'association « Le Point du Jour », jusqu'alors uniquement dévolue à l'édition. Ainsi, l'ensemble de notre activité est désormais porté par une seule entité associative.

Le Point du Jour, centre d'art / éditeur, est dirigé par un conseil d'administration, présidé par Dominique de Font-Réaulx, directrice de la médiation et de la programmation culturelle au musée du Louvre et constitué des membres issus de la société civile. Un comité de suivi est formé par des représentant.e.s des partenaires publics : conseil régional de Normandie, conseil départemental de la Manche, direction régionale des affaires culturelles de Normandie, ville de Cherbourg-en Cotentin.

L'expérience acquise ces dernières années et les objectifs du nouveau projet artistique et culturel du Point du Jour font clairement apparaître un fort besoin pour le service éducatif, la médiation culturelle, la communication et le développement des partenariats. Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer l'équipe, notamment pour développer des ressources numériques, en donnant une nouvelle ampleur à ses missions devenues cruciales, au regard de l'évolution des pratiques culturelles.

## ANNEXE II

### MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

#### ETAT

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 10 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Six mois avant le terme de la convention pluriannuelle, le bilan d'ensemble qualitatif et qualitatif communiqué par l'association comme prévu à l'article 15 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

L'ensemble de la démarche d'évaluation devra se faire dans un processus commun entre la structure et les partenaires publics, pour apprécier la validité des objectifs initiaux, les conditions de leur réalisation, les raisons éventuelles qui peuvent justifier des écarts entre le projet initial et sa réalisation.

L'interprétation des indicateurs devra également tenir compte des indicateurs dits « de contexte », c'est-à-dire ceux suivis par ailleurs par les collectivités territoriales, en fonction d'objectifs qui peuvent être différents, voire potentiellement contradictoires de ceux de l'Etat.

#### Indicateurs Généraux

Indicateurs communs aux LABELS ARTS PLASTIQUES			
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation totale	Nombre total de visiteurs
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC - dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission - dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC - dont jeune public - dont publics du champ social
Soutien à la création artistique	Favoriser la création des œuvres	Nombre de commandes, acquisitions et productions aidées	<u>FRAC</u> : Nombre de commandes et d'acquisitions d'œuvres d'art réalisées auprès d'artistes <u>CAC</u> : Nombre de commandes et de productions d'œuvres d'art réalisées auprès d'artistes
	Accompagner le parcours professionnel des artistes	Nombre d'artistes soutenus pour la 1ère ou 2e fois dans la programmation	Nombre d'artistes soutenus pour la 1ère ou 2e fois dans la programmation de la structure (exposition, résidence, production, édition)
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la rémunération artistique	<u>FRAC</u> : [Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries x 50 %] / Budget global <u>FRAC et CAC</u> : [Montant des honoraires + montant des cessions de droit + montant des droits de présentation publique versés aux artistes] / Budget global
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1

## Indicateurs spécifiques

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Soutien à la scène française	Encourager la représentation des artistes de la scène française	Part des artistes de la scène française dans l'accès à la programmation dont les œuvres ont été exposées
		Part des artistes de la scène française dans l'accès à la programmation dont les œuvres ont été produites

## Données de parité

Indicateurs	Données
Nombre de jours de résidence attribués à des femmes	
Nombre total de jours de résidence	
Nombre de femmes dont les œuvres ont été produites	
Nombre de femmes et d'hommes dont les œuvres ont été produites	
Nombre de femmes dont les œuvres ont été exposées	
Nombre de femmes et d'hommes dont les œuvres ont été exposées	
Nombre de femmes dans la programmation culturelle	
Nombre de femmes et d'hommes dans la programmation culturelle	



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_244-DE

## **ANNEXE III**

### **BUDGETS PREVISIONNELS 2022 – 2023 – 2024 – 2025**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_244-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_244-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_244-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_244-DE

## ANNEXE IV

### DROITS CULTURELS

En adhérant à cette démarche, le Point du Jour s'engage à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Une démarche de construction avec la Région doit respecter les étapes suivantes

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
  - Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région
  - Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
  - Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.
- **Axes prioritaires**

La Région rappelle les 10 engagements de la déclaration-charte des actrices et acteurs culturels de Normandie qu'elle a signée et dont les objectifs sont : « Agir en faveur de l'accessibilité, de la diversité et de la parité c'est permettre à toutes et à tous – sans aucune distinction de sexe, d'origine géographique, socio-culturelle, ethnique ou religieuse, d'âge, d'orientation sexuelle, de genre, de handicap, de langue etc. – d'accéder à l'offre et à la pratique culturelle dans une juste et nécessaire égalité. »

La Région et le Point du Jour conviennent des axes prioritaires, mais non exclusifs, de leurs engagements en faveur des droits culturels :

- l'égalité femme-homme
- l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle
- l'équité territoriale
- la diversité culturelle

Le Point du Jour se positionne sur l'ensemble de ces objectifs tout en identifiant ses objectifs opérationnels propres dans la cadre de son projet artistique et culturel et de son implantation territoriale.

- **Engagements en faveur des droits culturels**

Les axes forts de l'engagement du Point du Jour en direction des droits culturels et des territoires sont les suivants :

- l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle
- l'équité territoriale

Le Point du Jour souhaite en effet :

- développer l'accueil et les actions en direction des personnes en situation de handicap
- organiser davantage de présentations itinérantes liées aux ateliers réalisés ou aux expositions présentés au Point du Jour.
- accentuer l'attention portée à tous les publics, notamment les publics plus éloignés de la culture, représentés dans les maisons de quartier, les structures médico-sociales, les associations d'aide aux personnes en difficulté.

- amplifier son travail de médiation et de transmission par la mise en place d'outils numériques (podcasts, ressources en ligne...) et des propositions spécifiquement adaptées aux enseignants.

## 1. Egalité Femme-Homme

### 1. **Objectif opérationnel N°1 : assurer la parité femme-homme au sein de la structure**

Le Point du Jour s'engage à tendre à la parité femme-homme au sein de son personnel, de la direction, des instances de gouvernance, des comités de programmation et de sélection.

Le Point du Jour s'engage dans ses processus de recrutement au respect de la mixité et à l'égal accès aux femmes et aux hommes à la fois aux postes proposés et aux différents niveaux de responsabilité.

Cette volonté d'équité se traduit, en particulier, par une communication non stéréotypée des offres d'emplois et par une attention très particulière à respecter cette neutralité dans les entretiens d'embauche.

#### *Situation et objectifs de la structure :*

Au sein de la structure, la composition de l'équipe en 2022 compte **3** femmes et **2** hommes.

Parité Femme-Homme au sein de la structure	2022		2023		2024		2025	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectif total	3	2	3	2	3	2	3	2
Direction (cadre)	1	2	1	2	1	2	1	2

#### *Au sein de la structure, effectif et rémunérations Femme homme :*

Rémunérations moyennes mensuelles Femme / Homme (salaires brut)	2022		2023		2024		2025	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectif global	9005	8081	9140	8202	9278	8325	9417	8450
Direction (cadre)	4070	8081	4132	8202	4194	8325	4256	8450
Communication, relation au public	2391		2427		2463		2500	
Administratif	2544		2582		2621		2660	

- **Objectif opérationnel N°2 : assurer la parité femme-homme au sein du projet artistique et culturel, avec un juste partage des moyens de production**

La structure est soucieuse d'assurer une visibilité importante aux femmes dans sa programmation : au sein de l'équipe artistique : artistes plasticiens

Le Point du Jour continuera d’être soucieux et d’apporter une attention particulière à la juste répartition des moyens de production entre les hommes et les femmes ainsi qu’il l’a fait dans la précédente convention.

Répartition Femme / Homme au sein de la programmation artistique	2022		2023		2024		2025	
	F / H	F / H	F / H	F / H	F / H	F / H	F / H	
Artistes plasticiens	1	3	1	3	1	3	1	3
Direction artistique	1	2	1	2	1	2	1	2

- **Objectif opérationnel N°3 : assurer la représentation, la visibilité des femmes et la valorisation du matrimoine**

Le Point du Jour reste vigilant pour agir sur les représentations collectives et porte une attention à l’égalité femmes-hommes dans tous les supports de communication, visuelle, événementielle...

#### **Description des actions menées et objectifs choisis :**

Le Point du Jour souhaite développer des actions qui prendront en compte l’égalité hommes femmes. Dans le choix des artistes invité.e.s une attention particulière sera donnée à la parité. D’ores et déjà l’écriture inclusive est utilisée.

## **2. Accès à l’offre et à la pratique culturelle et artistique**

Objectifs stratégiques :

*Accueillir tous les publics sans distinction, dans une volonté d’ouverture, de partage et de diversification en œuvrant à la réduction de ce qui peut constituer un empêchement à la pratique culturelle (physique, psychologique, géographique, social, culturel, linguistique...)*

- **Objectif opérationnel N°4 : faciliter l’accès physique et cognitif des personnes en situation de handicap quelles que soient leurs capacités motrices, sensorielles, cognitives, intellectuelles ou psychiques**

#### **Actions et objectifs de la structure :**

Le Point du Jour a comme objectif de rendre plus perfectible l’accueil des personnes en situation de handicap. Le centre d’art est évidemment accessible aux personnes à mobilité réduite mais il travaillera avec des associations pratiquant la LSF permettant ainsi des visites aux personnes en situation de handicap auditif. C’est un chantier important pour les années à venir.



Nombre et nature des actions et équipements en direction des personnes en situation de handicap	2022	2023	2024	2025
Travaux d'accessibilité et aménagement : nature, nombre, montant..	-		-	
Nombre de places accessibles en fauteuil roulant	Salle d'exposition du bâtiment au rez-de-chaussée, ascenseur pour l'accès à la bibliothèque		idem	
Nombre et type d'équipement pour malentendant (boucles à induction numérique, d'amplification...)	0		2	
Nombre d'expositions accessibles en audio description en LSF	0		2	A noter les interventions de conférencier.e.s e en LSF
Nombre de jours de formation du personnel pour l'accueil et la médiation	1		1	
Référent handicap au sein de la structure			oui	
Site internet et/ou outil numérique adapté  ou  équipement en direction d'un public mal- et non-voyant (pour audio description, gilet vibrant, maquette tactile, supports en braille, signalétique...)	0		1	
Nombre d'actions/ jours en direction des publics en situation de handicap	2 jours // des visites commentées adaptées sont proposées aux publics en situation d'handicap		3 jours // des visites commentées adaptées sont proposées aux publics en situation d'handicap	
Nombre de visiteurs en situation de handicap	90		110	

- **Objectif opérationnel N°5 : faciliter l'accès au public empêché pour des raisons culturelles, économiques et sociales**

#### Action sur la tarification

#### **Actions et objectifs de la structure :**

Le Point du Jour a l'ambition de favoriser l'accès du public le plus large et diversifié à l'ensemble des activités qu'il propose, notamment par la gratuité des expositions et des événements associés.

- **Objectif opérationnel N°6 : développer des actions spécifiques et les partenariats avec les acteurs du champ social et éducatif**

### **Actions et objectifs de la structure :**

Le Point du Jour souhaite développer les actions déjà conduites avec les centres sociaux de l'agglomération du Cotentin. Les différents projets menés avec ces centres, et particulièrement les habitants des quartiers depuis la création du centre d'art, multipliés ces dernières années ont donné lieu à différents modes de restitution : exposition en plein air, journal, rencontres ...

Le succès remporté confirme la pertinence de telles actions.

Le service éducatif du Point du Jour s'adresse aux enseignants de l'école primaire au lycée et propose, en concertation avec eux, différentes activités aux scolaires. Une enseignante d'arts plastiques, est présente au centre d'art une matinée par semaine. Elle contribue à la réalisation des outils pédagogiques et à l'accueil des enseignants.

Au sein du Point du Jour, le service éducatif accompagne les enseignants désirant organiser une visite de classe, de la préparation de celle-ci à son exploitation en cours.

Il développe, en outre, des actions hors-les-murs. Chaque année, il met en place des jumelages-résidences d'artiste entre le centre d'art et des établissements scolaires. Chaque projet donne lieu à un atelier de deux semaines avec un artiste (parfois associé à un écrivain ou un graphiste) à la suite duquel les travaux des élèves sont présentés au sein de l'établissement.

Les projets produits dans le cadre des jumelages-résidences sont généralement conçus en écho aux expositions. Les jumelages-résidences permettent aux élèves de travailler concrètement avec des artistes, d'acquérir des compétences et de produire des résultats. Lors du déroulement des ateliers, le Point du Jour sollicite souvent le concours d'institutions et d'intervenants (ÉSAM, service du patrimoine, société des sciences, université de Caen, etc.)

Pour les années à venir, le Point du Jour développera des propositions pédagogiques spécialement adaptées : un groupe de travail avec des enseignants référents de différentes disciplines, par niveau (primaire, collège, lycée) a été constitué en mai 2022. Le Point du Jour souhaite également construire des projets de partenariats « sur-mesure » élaborés à la suite des séances de présentation organisées en début d'année scolaire.

Enfin, des modules « métiers » seront mis en place : modules « métiers du livre » mais aussi modules « métiers de l'exposition » spécifiques à la photographie, tels des graphistes, d'autres éditeurs, des commissaires d'expositions, des critiques, des conservateurs, des scénographes. Cela permettra d'accompagner, au sein du territoire, la formation de jeunes gens trouvant ainsi la manière de réaliser leurs projets professionnels.

Actions	En cours	Objectifs N+ 3
Type de communication spécifique (utilisation de nouveaux supports, de nouveaux visuels, ...)	site internet, réseaux sociaux, carton d'invitation, flyer, affiche, bache	idem
Actions de médiation culturelles (type)	visite commentée, rencontre, projection, colloque, braderie jumelage, ateliers	idem
Nombre d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 jumelages</li> <li>• 1 atelier de pratique artistique</li> <li>• 50 visites commentées</li> <li>• 1 colloque</li> <li>• 15 rencontres avec les artistes</li> <li>• 5 projections</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 jumelages</li> <li>• 1 atelier de pratique artistique</li> <li>• 70 visites commentées</li> <li>• 1 colloque</li> <li>• 20 rencontres avec les artistes</li> <li>• 5 projections</li> </ul>
Actions permettant la rencontre entre amateurs et professionnels	Résidence d'artistes en milieu scolaire : jumelage Atelier de pratique artistique entre un artiste et un groupe défini  Visite avec les artistes	idem
Nombre d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 jumelages</li> <li>• 1 atelier de pratique artistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 jumelages</li> <li>• 1 atelier de pratique artistique</li> </ul>
Description et nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 jumelages : 6 classes participent au projet exposition des travaux réalisés dans l'enceinte de l'établissement, visible par l'ensemble de la communauté scolaire (500 personnes)</li> <li>• 1 atelier de pratique artistique structure partenaire établissement culturel ou médicosocial 10 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 jumelages : 9 classes participent au projet exposition des travaux réalisés dans l'enceinte de l'établissement, visible par l'ensemble de la communauté scolaire</li> <li>• 1 atelier de pratique artistique structure partenaire établissement culturel ou médicosocial 10 participants</li> </ul>
dont scolaires et étudiants (jeunes)	180	A définir ultérieurement

### 3. Equité territoriale

Objectifs stratégiques :

*Agir en direction des personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique et culturelle, œuvrer à la réduction de la fracture territoriale, assurer une égale présence culturelle et artistique dans une approche de proximité en prenant en considération les territoires éloignés.*

La structure souhaite proposer une offre artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, renforcer les projets qui s'inscriront davantage dans une action territoriale de proximité en direction des habitants situés en zones rurales et/ou éloignés d'une offre culturelle, dans un souci d'équité territoriale.

#### Actions et objectifs :

La localisation du centre d'art dans un territoire enclavé nous oblige à réfléchir à l'accès de nos actions.

Le Point du Jour souhaite mettre en place, grâce à la nouvelle offre de mobilité par transport en commun mis en place par l'Agglomération du Cotentin, des partenariats avec des établissements scolaires et des associations du Cotentin. Des contacts vont être pris avec différentes structures situées en zone rurale pour permettre la fréquentation du centre d'art.

- **Objectif opérationnel N°7 : faciliter la circulation des artistes et des œuvres et la mobilité des publics**

#### Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :

Le Point du Jour souhaite poursuivre la diffusion de son exposition sur l'histoire de la photographie dans différents établissements de la Région, qui sera accompagnée d'une présentation par un membre de l'équipe. Le Point du Jour souhaite pouvoir « déplacer » certaines expositions présentées dans le centre d'art, sur le territoire normand. Des résidences in situ continueront d'être organisées, permettant ainsi la rencontre entre les artistes et les habitants.

Types et nombre d'actions pour faciliter le transport sur les lieux de diffusions	2022	2023	2024	2025
Actions sur le coût du transport	-	-		
Mesures facilitant la mobilité : transport public / privé	bus à 1€ mis en place par la communauté d'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin			
Horaires de programmation adaptés aux transports	-	-		

- **Objectif opérationnel N°8 : associer des nouveaux territoires prioritaires éloignés de l'offre et de la pratique artistique et culturelle**

#### **Actions et objectifs de la structure :**

Le Point du Jour conduit plusieurs actions de médiation culturelle pour accompagner les expositions et les livres publiés. Il mène également des ateliers de photographie hors-les-murs en partenariat avec des structures associatives ou publiques. Dans tous les cas, l'objectif est de faire du Point du Jour un lieu ouvert pour permettre, de différentes manières, la découverte des œuvres exposées.

Parallèlement à ces actions de médiation, le Point du Jour mène des ateliers de photographie. Lors de ces projets, élaborés avec une structure associative ou publique, un photographe professionnel travaille avec un groupe d'habitants de l'agglomération cherbourgeoise. Ces ateliers se déroulent en trois étapes principales : une exploration du sujet ou du site concerné, des séances de prise de vue, et souvent de tirage, puis un travail de mise en forme et de rédaction.

Ils donnent lieu à la publication d'un journal ou à l'organisation d'une exposition hors-les-murs (exemple : en 2020-2021, par exemple, atelier du photographe Alexandre Guirkingier avec des migrants accompagnés par l'association Itinérance)

À l'avenir, Le Point du Jour souhaite :

- organiser davantage de présentations itinérantes de ce type, liées aux ateliers réalisés ou aux expositions présentés au Point du Jour. Comme ce fut le cas pour l'exposition Gilles Caron en 2021, à l'occasion de laquelle vingt-quatre photographies sur panneaux ont été installés dans les rues de Cherbourg et lors du Festival de l'excellence normande à Caen.
- accentuer l'attention portée à tous les publics : notamment les publics plus éloignés de la culture, représentés dans les maisons de quartier, les structures médico-sociales, les associations d'aide aux personnes en difficulté.

Actions en direction des personnes éloignées géographiquement	2022	2023	2024	2025
Nombre de résidences et représentations hors les murs	3	4-6	4-6	4-6
Types et Nombre de lieux de diffusion hors les murs	établissements scolaires, lieux de diffusion culturelle			
Nombre de participants / public Hors les murs	6 classes participent au projet exposition des travaux réalisés dans l'enceinte de l'établissement, visible par l'ensemble de la communauté scolaire (500 personnes)	9 classes participent au projet exposition des travaux réalisés dans l'enceinte de l'établissement, visible par l'ensemble de la communauté scolaire	9 classes participent au projet exposition des travaux réalisés dans l'enceinte de l'établissement, visible par l'ensemble de la communauté scolaire	9 classes participent au projet exposition des travaux réalisés dans l'enceinte de l'établissement, visible par l'ensemble de la communauté scolaire
Nombre d'actions Nombre de structures en territoire rural	0	2	2	2
Nombre d'actions Nombre de structures en quartier prioritaire de la ville	jumelages			

#### 4. Diversité culturelle

##### Objectifs stratégiques :

-Tout mettre en œuvre pour que la culture en Normandie soit un reflet plus juste de la composition ethnique et culturelle de sa population, historiquement et sociologiquement diversifiée

-Offrir aux publics des représentations valorisées et des modèles positifs de la diversité de la population française

-Offrir une meilleure visibilité de la multiformité des œuvres et des créateurs et créatrices d'origines diverses en célébrant leurs récits, leurs pratiques, leurs esthétiques.

- **Objectif opérationnel N°9 : favoriser la représentation et la participation des identités culturelles, sociales et minoritaires**

### **Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :**

Depuis notre ouverture, la programmation du centre d'art porte une attention particulière aux identités culturelles et sociales. Nous continuerons de conduire des actions allant dans ce sens. Pour commencer, nous inaugurons en juin 2022, une exposition accompagnée d'un livre et de rencontres autour de l'univers carcéral. Des résidences trouveront leur objet dans des préoccupations sociales et économiques faisant écho sur le territoire.

- **Modalités de suivi et d'évaluation**

La Région et le Point du Jour rappellent les étapes de co-construction mises en place dans le cadre de cette convention :

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région,
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

Cette concertation et les différents échanges entre les parties permettent d'arrêter des objectifs opérationnels et actions concrètes sur un ou plusieurs objectifs stratégiques.

Dans ce cadre, une évaluation quantitative et qualitative portant sur les objectifs et indicateurs arrêtés sera mise en place chaque année et un bilan annuel sera dressé conjointement, afin de mesurer la marge de progrès réalisée par la structure sur chacun de ces objectifs.

A la fin du mandat de la direction, une évaluation sera réalisée concomitamment à l'auto-évaluation du programme artistique et culturel de la direction et à l'évaluation de la réalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Les résultats de cette évaluation seront pris en compte dans la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs

En adhérant à cette démarche, le Point du Jour s'engage à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Une démarche de construction avec la Région doit respecter les étapes suivantes

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

# Le Point du Jour, centre d'art / éditeur

## Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Prévisionnel 2022	Recettes	Prévisionnel 2022
<b>Soutien à la création</b>	<b>160 831</b>	<b>Recettes générales</b>	<b>470 000</b>
<b>Expositions</b>	<b>80 788</b>	<b>Ville de Cherbourg-Octeville</b>	<b>88 000</b>
Montage - Scénographie	9 700	Fonctionnement	88 000
Production des œuvres - Droits d'auteurs	23 000		
Fournitures, lettrages	1 600	<b>Ministère de la Culture</b>	<b>170 000</b>
Transport des œuvres	15 880	Fonctionnement	150 000
Voyages et déplacements (mission)	0	Subvention exceptionnelle	20 000
Frais accueil artistes	3 300		
Vernissage	2 700	<b>Conseil régional</b>	<b>170 000</b>
Gardiennage salaire et charges	12 650	Fonctionnement	170 000
Communication	11 958		
<b>Résidence / Projet capsule</b>	<b>8 500</b>	<b>Conseil général</b>	<b>42 000</b>
Production des œuvres - Droits d'auteurs	5 500	Fonctionnement	42 000
Frais accueil artistes	3 000		
Fonds dédiés			
<b>Editions</b>	<b>69 543</b>	<b>Soutien à la création</b>	<b>131 621</b>
Coût de production/fabrication/ Droits d'auteur	52 046	<b>Exposition partenariat</b>	<b>13 000</b>
Participation aux éditions	17 497	Cadre en Seine	10 000
		Centre photographique de Rouen	3 000
<b>Rencontres</b>	<b>2 000</b>	<b>Résidence / Projet capsule</b>	<b>8 385</b>
<b>Actions culturelles</b>	<b>35 640</b>	Fonds dédiés Drac	8 385
<b>Ateliers photo</b>	<b>6 600</b>	<b>Editeur</b>	<b>74 236</b>
Fournitures	600	Ventes éditeur	74 236
Frais de production	0		
Honoraires intervenants	3 500	<b>Partenariat privé</b>	<b>36 000</b>
Frais accueil artistes	1 600	Partenariat privé	36 000
Accompagnement/coordination	900		
<b>Jumelages / Projet d'éducation par l'image</b>	<b>29 040</b>	<b>Actions culturelles</b>	<b>33 363</b>
Fournitures	4 000	<b>Projet résidence photo</b>	<b>5 863</b>
Frais de production	0	DRAC Culture Justice	5 600
Honoraires intervenants	20 720	Reprise sur fonds dédiés	263
Frais accueil artistes	4 320		
Fonds dédiés			
<b>Fonctionnement</b>	<b>438 513</b>	<b>Jumelages</b>	<b>23 200</b>
Fluides eau, électricité	18 920	DRAC	10 000
Fourn. entret. et petit équip.	5 712	Reprise sur Subvention jumelage	10 000
Entretien et réparation	10 500	Établissement scolaire	3 200
Location matériel	5 900		
Location locaux	11 700	<b>Ventes centre d'art</b>	<b>600</b>
Maintenance (Sage/Pomess/RSIP, adobe)	7 130		
frais éditeur	12 870	<b>Formation</b>	<b>400</b>
formation	1 500	<b>Reprise sur Subvention investissement</b>	<b>3 300</b>
Assurance centre d'art	5 418		
Commissaire aux comptes / expert comptable	12 400		
Gestion salaires / Payes	2 000		
Communication	1 507		
Voyages et déplacements / mission	8 737		
Réceptions	1 000		
Téléphone - frais postaux	5 576		
Services bancaires	2 480		
Salaires bruts	207 000		
Charges sociales	106 500		
Adhesion / Part diffuseur	2 510		
Dotation aux amortissements matériel	8 223		
Impôts / Taxes	930		
<b>Total</b>	<b>634 984</b>	<b>Total</b>	<b>634 984</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>		



# Le Point du Jour, centre d'art / éditeur

## Budget prévisionnel 2023

Dépenses	Prévisionnel 2023	Recettes	Prévisionnel 2023
<b>Soutien à la création</b>	<b>193 104</b>	<b>Recettes générales</b>	<b>450 000</b>
<b>Expositions</b>	<b>116 876</b>	<b>Ville de Cherbourg-Octeville</b>	<b>88 000</b>
Montage - Scénographie	21 300	Fonctionnement	88 000
Production des œuvres - Droits d'auteurs	41 000	<b>Ministère de la Culture</b>	<b>150 000</b>
Fournitures, lettrages	5 300	Fonctionnement	150 000
Transport des œuvres	14 050	<b>Conseil régional</b>	<b>170 000</b>
Voyages et déplacements (mission)	1 500	Fonctionnement	170 000
Frais accueil artistes	3 999	<b>Conseil général</b>	<b>42 000</b>
Vernissage	2 700	Fonctionnement	42 000
Gardiennage salaire et charges	12 811	<b>Soutien à la création</b>	<b>192 050</b>
Communication	14 216	<b>Exposition partenariat</b>	<b>70 000</b>
<b>Résidence</b>	<b>10 110</b>	Partenariat public	70 000
Production des œuvres - Droits d'auteurs	8 000	<b>Résidence</b>	<b>10 000</b>
Frais accueil artistes	2 110	Partenariat public	10 000
<b>Editions</b>	<b>64 090</b>	<b>Editeur</b>	<b>70 050</b>
Coût de production/fabrication/ Droits d'auteur	43 790	Ventes éditeur	70 050
Participation aux éditions	20 300	<b>Partenariat privé</b>	<b>42 000</b>
<b>Rencontres</b>	<b>2 028</b>	Partenariat privé	42 000
<b>Actions culturelles</b>	<b>21 388</b>	<b>Actions culturelles</b>	<b>17 400</b>
<b>Ateliers photo</b>	<b>6 750</b>	<b>Projet résidence photo</b>	<b>5 800</b>
Fournitures	500	Partenariat public	5 800
Frais de production	1 000		0
Honoraires intervenants	3 100	<b>Jumelages</b>	<b>11 600</b>
Frais accueil artistes	950	DRAC	10 000
Accompagnement/coordination	1 200	Établissement scolaire	1 600
<b>Jumelages / Projet d'éducation par l'image</b>	<b>14 638</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 000</b>
Fournitures	2 000	<b>Ventes centre d'art</b>	300
Frais de production	0	<b>Formation</b>	700
Honoraires intervenants	10 360	<b>Reprise sur Subvention investi</b>	0
Frais accueil artistes	2 278		
<b>Fonctionnement</b>	<b>445 958</b>		
Fluides eau, electricité	20 136		
Fourn. entret. et petit équip.	5 379		
Entretien et réparation	10 747		
Location matériel	5 964		
Location locaux	11 800		
Maintenance (Sage/Pomess/RSIP, adobe)	7 206		
frais éditeur	15 821		
formation	1 500		
Assurance centre d'art	5 420		
Commissaire aux comptes / expert comptable	12 778		
Gestion salaires / Payes	2 052		
Communication	1 510		
Voyages et déplacements / mission	8 033		
Réceptions	1 000		
Téléphone - frais postaux	5 860		
Services bancaires	1 980		
Salaires bruts	210 105		
Charges sociales	110 004		
Adhesion / Part diffuseur	2 510		
Dotation aux amortissements matériel	5 223		
Impôts / Taxes	930		
<b>Total</b>	<b>660 450</b>	<b>Total</b>	<b>660 450</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>		

# Le Point du Jour, centre d'art / éditeur

## Budget prévisionnel 2024

Dépenses	Prévisionnel 2024	Recettes	Prévisionnel 2024
<b>Soutien à la création</b>	<b>145 270</b>	<b>Recettes générales</b>	<b>450 000</b>
<b>Expositions</b>	<b>68 897</b>	<b>Ville de Cherbourg-Octeville</b>	<b>88 000</b>
Montage - Scénographie	8 700	Fonctionnement	88 000
Production des œuvres - Droits d'auteurs	13 000	<b>Ministère de la Culture</b>	<b>150 000</b>
Fournitures, lettrages	2 100	Fonctionnement	150 000
Transport des œuvres	11 550	<b>Conseil régional</b>	<b>170 000</b>
Voyages et déplacements (mission)	1 000	Fonctionnement	170 000
Frais accueil artistes	4 104	<b>Conseil général</b>	<b>42 000</b>
Vernissage	2 700	Fonctionnement	42 000
Gardiennage salaire et charges	12 822	<b>Soutien à la création</b>	<b>152 050</b>
Communication	12 921	<b>Exposition partenariat</b>	<b>0</b>
<b>Résidence</b>	<b>10 226</b>	Partenariat public	0
Production des œuvres - Droits d'auteurs	8 000	<b>Résidence</b>	<b>10 000</b>
Frais accueil artistes	2 226	Partenariat public	10 000
<b>Editions</b>	<b>64 090</b>	<b>Editeur</b>	<b>70 050</b>
Coût de production/fabrication/ Droits d'auteur	43 790	Ventes éditeur	70 050
Participation aux éditions	20 300	<b>Partenariat privé</b>	<b>72 000</b>
<b>Rencontres</b>	<b>2 057</b>	Partenariat privé	72 000
<b>Actions culturelles</b>	<b>21 566</b>	<b>Actions culturelles</b>	<b>17 400</b>
<b>Ateliers photo</b>	<b>6 802</b>	<b>Projet résidence photo</b>	<b>5 800</b>
Fournitures	500	Partenariat public	5 800
Frais de production	1 000		0
Honoraires intervenants	3 100	<b>Jumelages</b>	<b>11 600</b>
Frais accueil artistes	1 002	DRAC	10 000
Accompagnement/coordination	1 200	Établissement scolaire	1 600
<b>Jumelages / Projet d'éducation par l'image</b>	<b>14 764</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 000</b>
Fournitures	2 000	<b>Ventes centre d'art</b>	<b>300</b>
Frais de production	0	<b>Formation</b>	<b>700</b>
Honoraires intervenants	10 360	<b>Reprise sur Subvention investi</b>	<b>0</b>
Frais accueil artistes	2 404		
<b>Fonctionnement</b>	<b>453 614</b>	<b>Total</b>	<b>620 450</b>
Fluides eau, electricité	21 218		
Fourn. entret. et petit équip.	5 490		
Entretien et réparation	11 201		
Location matériel	6 029		
Location locaux	11 942		
Maintenance (Sage/Pomess/RSIP, adobe)	7 282		
frais éditeur	15 832		
formation	1 500		
Assurance centre d'art	5 420		
Commissaire aux comptes / expert comptable	13 170		
Gestion salaires / Payes	2 105		
Communication	1 510		
Voyages et déplacements / mission	8 254		
Réceptions	1 182		
Téléphone - frais postaux	6 048		
Services bancaires	1 980		
Salaires bruts	213 257		
Charges sociales	111 531		
Adhesion / Part diffuseur	2 510		
Dotation aux amortissements matériel	5 223		
Impôts / Taxes	930		
<b>Total</b>	<b>620 450</b>	<b>Total</b>	<b>620 450</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>		

# Le Point du Jour, centre d'art / éditeur

## Budget prévisionnel 2025

Dépenses	Prévisionnel 2025	Recettes	Prévisionnel 2025
<b>Soutien à la création</b>	<b>198 862</b>	<b>Recettes générales</b>	<b>450 000</b>
<b>Expositions</b>	<b>122 336</b>	<b>Ville de Cherbourg-Octeville</b>	<b>88 000</b>
Montage - Scénographie	21 300	Fonctionnement	88 000
Production des œuvres - Droits d'auteurs	46 000	<b>Ministère de la Culture</b>	<b>150 000</b>
Fournitures, lettrages	5 300	Fonctionnement	150 000
Transport des œuvres	14 050	<b>Conseil régional</b>	<b>170 000</b>
Voyages et déplacements (mission)	1 500	Fonctionnement	170 000
Frais accueil artistes	4 215	<b>Conseil général</b>	<b>42 000</b>
Vernissage	2 700	Fonctionnement	42 000
Gardiennage salaire et charges	12 833	<b>Soutien à la création</b>	<b>212 050</b>
Communication	14 438	<b>Exposition partenariat</b>	<b>70 000</b>
<b>Résidence</b>	<b>10 348</b>	Partenariat public	70 000
Production des œuvres - Droits d'auteurs	8 000	<b>Résidence</b>	<b>10 000</b>
Frais accueil artistes	2 348	Partenariat public	10 000
<b>Editions</b>	<b>64 090</b>	<b>Editeur</b>	<b>70 050</b>
Coût de production/fabrication/ Droits d'auteur	43 790	Ventes éditeur	70 050
Participation aux éditions	20 300	<b>Partenariat privé</b>	<b>62 000</b>
<b>Rencontres</b>	<b>2 088</b>	Partenariat privé	62 000
<b>Actions culturelles</b>	<b>21 753</b>	<b>Actions culturelles</b>	<b>17 400</b>
<b>Ateliers photo</b>	<b>6 857</b>	<b>Projet résidence photo</b>	<b>5 800</b>
Fournitures	500	Partenariat public	5 800
Frais de production	1 000		0
Honoraires intervenants	3 100	<b>Jumelages</b>	<b>11 600</b>
Frais accueil artistes	1 057	DRAC	10 000
Accompagnement/coordination	1 200	Établissement scolaire	1 600
<b>Jumelages / Projet d'éducation par l'image</b>	<b>14 896</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 000</b>
Fournitures	2 000	<b>Ventes centre d'art</b>	<b>300</b>
Frais de production	0	<b>Formation</b>	<b>700</b>
Honoraires intervenants	10 360	<b>Reprise sur Subvention investi</b>	<b>0</b>
Frais accueil artistes	2 536		
<b>Fonctionnement</b>	<b>459 835</b>	<b>Total</b>	<b>680 450</b>
Fluides eau, electricité	21 933		
Fourn. entret. et petit équip.	5 037		
Entretien et réparation	11 466		
Location matériel	6 096		
Location locaux	12 086		
Maintenance (Sage/Pomess/RSIP, adobe)	7 359		
frais éditeur	15 843		
formation	1 500		
Assurance centre d'art	5 420		
Commissaire aux comptes / expert comptable	13 577		
Gestion salaires / Payes	2 160		
Communication	1 510		
Voyages et déplacements / mission	8 672		
Réceptions	1 000		
Téléphone - frais postaux	5 995		
Services bancaires	1 980		
Salaires bruts	216 456		
Charges sociales	113 082		
Adhesion / Part diffuseur	2 510		
Dotation aux amortissements matériel	5 223		
Impôts / Taxes	930		
<b>Total</b>	<b>680 450</b>	<b>Total</b>	<b>680 450</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>		